



Marc Bouiron, Françoise Paone, Bernard Sillano, Colette Castrucci et Nadine Scherrer (dir.)

Fouilles à Marseille : la ville médiévale et moderne

Publications du Centre Camille Jullian

Chapitre 1. La ville supérieure : le quartier de la Major

Pierre Rigaud, Marc Bouiron, Nadine Scherrer et Nathalie Valour

DOI : 10.4000/books.pccj.922

Éditeur : Publications du Centre Camille Jullian, Éditions Errance

Lieu d'édition : Aix-en-Provence

Année d'édition : 2011

Date de mise en ligne : 13 février 2020

Collection : Bibliothèque d'archéologie méditerranéenne et africaine

ISBN électronique : 9782957155767



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

RIGAUD, Pierre ; et al. *Chapitre 1. La ville supérieure : le quartier de la Major* In : *Fouilles à Marseille : la ville médiévale et moderne* [en ligne]. Aix-en-Provence : Publications du Centre Camille Jullian, 2011 (généré le 03 avril 2020). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pccj/922>>. ISBN : 9782957155767. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pccj.922>.

Chapitre 1

La ville supérieure : le quartier de la Major

Le tracé du Tunnel de la Major se situe dans la ville prévôtale ; il traverse le quartier de la cathédrale, de la limite de la ville au nord à l'est du chevet de la vieille Major, et se poursuit vers le flanc nord de la butte Saint-Laurent. La ville est protégée au nord par un rempart et ce n'est qu'au XIV^e s. que la présence d'un mur défensif est attestée le long de la falaise occidentale³⁹⁴. Les axes de circulation hérités des périodes précédentes convergent vers le groupe cathédral. Celui-ci est remanié au milieu du XI^e s. puis dans le courant du XII^e s. (Paone, Bouiron 1999). La présence de l'église a certainement eu un impact important sur le tracé des voies et l'implantation de constructions destinées au clergé mais aussi aux civils. Sur le site, les occupations les plus anciennes (IX^e-XI^e s.) ont été arasées par celles des siècles suivants, particulièrement des XIII^e et XIV^e s., elles-mêmes largement ruinées par des creusements modernes. Le groupe canonial qui fera l'objet d'une autre publication n'est pas traité dans le présent volume.

1. Le quartier de la Major à l'époque médiévale et la fortification (P. Rigaud, M. Bouiron, N. Scherrer)

Le quartier de la Major, qui tient son nom de la présence de la cathédrale (Sainte-Marie-Majeure), se situe à l'ouest de la ville médiévale. Il est limité dans la partie occidentale par la mer, au nord par l'anse de l'Ourse, le cap de Titol et la porte *Gallica* ; à l'est, les limites du quartier sont plus floues mais il semble à la lumière de nombreux textes –pas toujours très explicites– que celle-ci est située à l'est de l'important axe de circulation qu'est la rue *Francigena* dite plus tard « de l'Evêché », entre la porte *Gallica* et la place de Lenche. Enfin au sud, la zone s'étend jusqu'à l'esplanade de la Tourette et la colline surmontée par le château Babon, surplombant à son extrémité le Vieux Port. Ces éléments de topographie urbaine médiévale et moderne marquent approximativement à la fois la limite du quartier et la zone d'influence directe

(juridique, religieuse, économique) de ce qu'il est habituel d'appeler la ville prévôtale (Mabilly 1905, p. 55-65).

L'étude des fonds disponibles tant aux Archives Communales qu'aux Archives Départementales, malgré les inévitables lacunes documentaires, permet d'appréhender globalement le quartier de la Major dans son évolution urbaine et tout particulièrement la zone située à proximité immédiate de la cathédrale. Nous ne traiterons pas cependant des édifices en lien direct avec l'ensemble cathédral. Nous sortirons en revanche de la période concernée pour l'analyse de la fortification du front de mer car son évolution est continue jusqu'au début du XVIII^e s. Nous donnons en annexe (n° 1) la transcription de l'état de cens du Chapitre en 1310.

1.1. Le réseau viaire³⁹⁵

Le réseau des rues de l'Antiquité reste très présent dans le parcellaire. Les axes des voies antiques en particulier, même s'ils ont été parfois légèrement décalés, déterminent l'implantation des bâtiments du Moyen Âge. Une évolution de la trame est cependant perceptible avec, notamment, la création de la rue des Treize-Coins qui s'inscrit suivant une orientation biaisée.

1.1.1. Les rues nord-sud

Nous dénombrons quatre rues nord-sud, qui reprennent pour la plupart les axes anciens de l'Antiquité (la numérotation se fera par rapport aux rues définies lors de la fouille du Tunnel de la Major). Nous les indiquons d'ouest en est et donnons les résultats stratigraphiques lorsque les voies ont fait l'objet d'une fouille.

Le chemin public occidental qui va à Saint-Laurent (voie V)

Cette voie de 4 m de largeur existe déjà dans l'Antiquité. Elle est mentionnée dans un acte notarié en 1466

³⁹⁴ L'enceinte du bord de mer a été retrouvée en fouille (Bouiron, De Luca 1994).

³⁹⁵ D'après O. Maufra, P. Rigaud et E. Yebdri. In : Barra *et al.* 2004.

comme « chemin public qui va à Saint-Laurent » et la situe à l'ouest de la *Maison de l'enfirmarie*³⁹⁶, elle-même installée en 1453 sous la prévôté³⁹⁷. La fouille a montré qu'elle est décalée vers l'est au Moyen Âge ; elle recouvre un bassin hellénistique démonté au XII^e s.

Un niveau de circulation de cailloutis et mortier très lacunaire a été retrouvé à 11,27 m NGF. Un autre lambeau de sol, constitué d'une couche de sable et de charbons compactée, recouverte par une couche très compacte de fragments de céramique roulés ou non pris dans une matrice fine d'argile, est conservé sur une très petite surface plus au nord. C'est la chronologie relative basée sur les liens stratigraphiques qui permet de les dater du Moyen Âge.

La voie orientale qui va à Saint-Laurent (voie VI)

La voie orientale entre la maison du Chapitre et l'église Saint-Laurent est mentionnée dans des textes de 1220 et de 1286³⁹⁸. Un espace ouvert de 3,80 m de large a été mis au jour entre deux bâtiments sur le site (4 et 3A). Celui-ci pourrait correspondre à l'extrémité nord de cette rue, au débouché de la rue Four-du-Chapitre.

L'actuelle rue Miradou, dont l'installation n'est pas datée, est légèrement décalée à l'ouest de cette voie. Au XVII^e s., une rue de l'*Amiradou* ou *Amiradour* apparaît dans les textes³⁹⁹ ; est-elle identique à l'actuelle rue Miradou ? Il est peu probable qu'un décalage vers l'ouest ait été effectué à une époque récente. Quoiqu'il en soit, l'orientation de la trame du bâti retrouvé en fouille au pied de la butte Saint-Laurent laisse penser que cette rue existe bel et bien dès le Moyen Âge et qu'elle se confond probablement avec le chemin oriental du texte de 1286.

La rue de l'Aumône (= rue de la Cathédrale)

La rue de l'Aumône (actuelle rue de la Cathédrale, nommée rue de la Foire pendant la période révolutionnaire), située à l'est de la voie orientale qui mène à Saint-Laurent, relie la place de Lenche à la rue Four-du-Chapitre. Elle n'a pas fait l'objet de fouille. Cette rue débouche actuellement sur la rue Four-du-Chapitre. Or auparavant, elle se prolongeait vers le nord par une impasse (*traversia que non transit, androna que non transit*), mentionnée dans les textes des XIV^e et XV^e s.⁴⁰⁰.

³⁹⁶ AD13 351 E 441, fol. 128 ; 351 E 1046, fol. 2v (copie du XVI^e s.).

³⁹⁷ AD13 6 G 342, n° 2290.

³⁹⁸ AD13 6 G 27 n° 158.

³⁹⁹ ACM DD 142, n° 74 (v. 1680), n° 75 (28 avril 1698) ; DD 32 (doc. n. fol.) not. M^e Amoureux.

⁴⁰⁰ AD13 6 G 379, n° 2492.

Elle apparaît dans les textes médiévaux et de la période moderne sous le nom de rue de l'Aumône ou de l'Aumône-du-Chapitre (*carrerria helemosine, carreria domus helemosine, rue dicte de l'Amorne du chapitre*), probablement en raison de la distribution de pain aux pauvres (la rue longe la façade ouest de la maison des chanoines et conduit à proximité du four du Chapitre)⁴⁰¹.

Elle est attestée tardivement dans les textes : en 1327 vente d'une maison « *in carreria Elemosine* »⁴⁰², puis en 1342 1363, 1386⁴⁰³. En 1480, « *la carreria domus helemosine* » est dite « régale », donc un espace public⁴⁰⁴. Elle remonte néanmoins à l'Antiquité ou à l'Antiquité tardive (Bouiron 2001d, p. 154).

La traverse

Nous trouvons dans les textes médiévaux la mention d'une petite rue sans nom (« *traversia* ») située entre deux îlots, dans le prolongement méridional de la rue Rouge du cadastre napoléonien. Elle existe encore dans sa partie nord au début du XIX^e s. et a servi d'axe pour le tracé de la rue Rouge⁴⁰⁵. Elle constitue la survivance de l'axe antique aboutissant à la place de Lenche, dont on suit la trace très nette dans le parcellaire. À l'Époque moderne, elle se trouve derrière le nouvel Évêché ; elle est fermée en 1686⁴⁰⁶. Nous n'avons pas réussi cependant à savoir si cette rue existe encore au Moyen Âge au sud de la rue Four-du-Chapitre⁴⁰⁷.

La rue Francigène

Le *cardo* suivant vers l'est a pris, au XIII^e s. au plus tard (date des premières mentions), les noms de rue Francigène ou rue Gallique ; c'est donc la rue « de France ». Elle porte également par endroit le nom de rue « droite qui va au couvent de la Sainte-Trinité » (dans sa partie nord) et rue « droite de la Pierre-de-l'Image » (à proximité de cet emplacement)⁴⁰⁸. C'est un axe médiéval

⁴⁰¹ AD13 6 G 57, n° 380. Au XVII^e s., elle prend ponctuellement le nom de rue Française et au XVIII^e s. elle devient la rue de la Foire.

⁴⁰² AD13 6 G 57, n° 380.

⁴⁰³ AD13 6 G 96, n° 644 ; 6 G 151, n° 10401 ; 6 G 201, n° 1380.

⁴⁰⁴ AD13 366 E 10, fol. 122-122v.

⁴⁰⁵ Celle-ci fut percée vers 1745 lorsque l'on délimita le couvent des religieuses du Saint-Sacrement. Elle fut d'abord réservé à un usage restreint.

⁴⁰⁶ AD13 6 G 437 (15 novembre 1686).

⁴⁰⁷ Notre impression d'après la lecture du parcellaire, non argumentée à l'heure actuelle par les textes anciens, est que cette rue se prolonge au sud jusqu'à l'ancien *decumanus* situé entre la place de Lenche et la rue Four-du-Chapitre.

⁴⁰⁸ *Carrerria Francigena, Franceza, Gallica, recta qua itur ad Sanctam Trinitatem, carreria recta Petri Imagini* ; rue de l'Évêché depuis le XVII^e s.

important qui traverse la ville dans sa moitié nord, depuis la porte Gallique au nord jusqu'à la place de Lenche et de là l'église Saint-Laurent au sud. On peut suivre en particulier le cheminement du pape Urbain V lors de son entrée à Marseille⁴⁰⁹ : il entre en effet par la *porta Gallica* et emprunte cet axe majeur.

La rue dessert plusieurs places, édifices et établissements religieux. L'habitat s'est aggloméré le long de cette voie très souvent citée dans les actes notariés et les membres du clergé de la cathédrale sont nombreux à y avoir une maison. Ils habitent en effet principalement cette rue, la place devant La Major et la rue Four-du-Chapitre.

La rue Tennerii

Il s'agit d'une rue rarement mentionnée ; sa situation est difficile à cerner. Tout au moins dans un cas elle semble proche de la cathédrale et de la maison du four : en 1446 un boucher achète une maison dans cette rue « ...*in carreria Tennerii confrontante cum domo furni ecclesie sedis...* »⁴¹⁰. En 1461, une nouvelle mention d'une rue de même nom mais probablement pas située dans le quartier de la Major ; cependant, l'absence d'indications précises ne permet pas de positionner les lieux⁴¹¹. La même année, le même toponyme apparaît près de la grande boucherie (du Tolonée)⁴¹².

1.1.2. Les voies est-ouest

Des rues est-ouest sont mentionnées à plusieurs reprises dans les textes du XIV^e et du XV^e s. Les traces qui en ont été identifiées sur la fouille, montrent la continuité avec les axes antiques.

La traverse du cimetière (voie I)

Au nord, tout porte à croire que la voie I, attestée archéologiquement jusqu'à l'Antiquité tardive, existe toujours au Moyen Âge. Elle est également repérable à l'Époque contemporaine par une canalisation qui la longe ; elle est par ailleurs représentée sur le cadastre napoléonien. Aucun niveau de circulation n'a été observé pour le Moyen Âge, mais des constructions semblent en suivre le tracé. Entre l'Antiquité et l'Époque moderne, la voie s'est décalée vers le nord. Son bord septentrional antique est devenu sa limite méridionale moderne, sans

que l'on sache précisément quand est intervenue cette modification.

A l'ouest, l'église Saint-Jean, telle que nous la localisons, ouvre au sud sur la voie I. De même est-ce à l'extrémité orientale de cette rue⁴¹³ (appelée alors « traverse du cimetière »), au débouché sur la rue *Francigena*, que l'on situe des maisons de prêtres au XV^e s. En 1606, la chapelle des Pénitents Blancs est accolée à son bord sud. L'on considère que c'est à dessein que ces édifices ont été rapprochés de l'axe de circulation toujours actif et non par le hasard de la conservation de murs procédant d'un même alignement qui aurait permis la renaissance moderne de la rue après sa disparition pendant plusieurs siècles.

La rue des Treize-Coins

Un nouvel axe est créé, probablement dans les premiers siècles du Moyen Âge, sur l'emprise méridionale du cimetière, au sud-est de la cathédrale. Il s'agit de la rue des Treize-Coins, également appelée *carrerria Peyra de l'Imaja*⁴¹⁴, *carrerria recta Peyra de l'Imaja* ou encore rue des Treize-Cantons⁴¹⁵, et mentionnée sous ce nom au XVII^e s. La création de cette rue rendait inutile l'ancien *decumanus* (voie II).

Cette rue ne suit pas la trame antique. De direction nord-est/sud-ouest, elle relie en ligne droite la cathédrale au nouveau Palais épiscopal édifié sur la butte des Carmes avant 1152 (Bouiron 2001d, p. 154 ; Bouiron 2001f, p. 260)⁴¹⁶. La fouille n'a pas permis de dater la création de la rue, le niveau de circulation le plus ancien conservé étant un pavage de galets du XVIII^e s.⁴¹⁷. Les maisons qui la bordent au sud sont édifiées, l'une dans le courant du XIV^e s. (2B), l'autre au début de ce siècle. (2C).

Sur le cadastre napoléonien, son tracé forme un élargissement au sud-est du chevet de la cathédrale romane, permettant de contourner celle-ci vers son entrée méridionale. Ce tracé est attesté par les façades du XVIII^e s. contre lesquelles s'appuient les niveaux de rue, mais

⁴¹³ Nous ne pensons pas en effet qu'elle ait existé au Moyen Âge à l'est de la rue *Francigena*.

⁴¹⁴ Le nom « Pierre-de-l'Image » fait référence à la chapelle de la pierre de l'Image, dédiée à sainte Marie-Madeleine autrefois située à l'angle de la rue Francigène et de la rue des Treize-Coins. La chapelle a donné son nom aux deux rues, la rue Francigène se distinguant dans les textes anciens par le qualificatif « droite ».

⁴¹⁵ En provençal, *cantoun* signifie « coin ». Il s'agit en fait d'une référence aux cantons suisses.

⁴¹⁶ Plus à l'est, la rue porte les noms de rue du Petit-Puits et rue de Lorette.

⁴¹⁷ La chape d'installation du pavage est à cet endroit sur une tombe datée au plus tôt du début du XIV^e s. La rue a probablement été agrandie au XVIII^e s.

⁴⁰⁹ ACM BB 24, fol. 223-224v ; Albanès 1865.

⁴¹⁰ AD13 391 E 50, fol. 318v.

⁴¹¹ AD13 391 E 62, fol. 231.

⁴¹² AD13 391 E 62, fol. 310v. Dans une note, E. Duprat indique qu'une rue des Tanneurs (fin XVIII^e s.) correspond à celle appelée par la suite rue des Phocéens (Duprat 1940, p. 31 n. 2).

l'emplacement de la façade médiévale dans l'axe du mur moderne, suggère que le tracé est fixé dès le XIV^e s.

La rue Four-du-Chapitre

La rue Four-du-Chapitre (*traversia que est juxtas furnum de canonica*) et parfois « rue publique » (*carrerria publica*)⁴¹⁸, a livré des niveaux médiévaux.

Trois niveaux de circulation gravillonneux datés du XII^e s., se superposent à un dépôt formé par le ruissellement des eaux, qui couvre lui-même un chemin de terre du VI^e s. Trois autres apports de limons sableux enrichis de graviers ou de déchets de taille de calcaire rehaussent la rue d'une vingtaine de centimètres au XIII^e s. Ces circulations sont surmontées d'un pavage de petits galets, puis, d'un nouvel apport de terre battue et de cailloutis daté de la première moitié du XIV^e s.

Au XVI^e s., la circulation est entretenue par d'autres remblaiements ; deux d'entre eux sont conservés sous les niveaux de voie du XIX^e s.

1.2. Le rempart du front de mer

Les premières attestations précisant l'existence du rempart dans la zone occidentale de la ville apparaissent en 1323 avec plus ou moins de détails. Les textes sont généralement peu précis sur les emplacements où se réalisent les travaux d'entretien qui restent tout au long du temps une préoccupation constante, récurrente pour le pouvoir municipal.

Pendant la période médiévale et moderne, quelques documents fournissent parfois des indications techniques sur la construction. Ces données peuvent parfois être mises en relation avec certaines observations réalisées sur les vestiges retrouvés.

1.2.1. Le rempart médiéval

En 1323, la ville se préoccupe de faire construire des bretèches (*vestrescae*) sur la portion des murs regardant la mer, de l'hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem à la *Porta Gallica*, mais sans donner de précisions quant à leurs emplacements ou dispositions⁴¹⁹.

⁴¹⁸ Les premières mentions de la rue remontent à 1220 et 1267 (AD13 6 G 480, fol. 13).

⁴¹⁹ ACM BB 13, fol. 46. Les bretèches (occitan *bertrescas*, *vertrescas*) sont des constructions en surplomb saillant à l'extérieur du rempart, des sortes de balcons fermés et couverts permettant l'observation et éventuellement le jet de projectiles sur l'ennemi approché au pied de la muraille. Ces bretèches ont pu être transformées en bastions et ces derniers peuvent être repérés grâce aux plans de ville successifs, notamment à partir de la vue figurée d'Ercole Negro

Il est certain que le mur se poursuit jusqu'à l'anse de l'Ourse puisqu'en 1357 on procède à des réparations dans cette zone, réparations fortement motivées par la situation de crise que subit la ville à cette période⁴²⁰. En 1374, un document précise le rôle des sixains devant défendre une portion de rempart (Bernardi 2001). On attribue au quartier de la Draperie la défense de la tour des murailles de la mer (celle dite d'*en Baral*, probablement une tour entre celle de Saint-Jean et La Major) jusqu'aux murs de la prévôté ; les quartiers de Saint-Jacques et Saint-Martin ont en charge la maison du prévôt et le cimetière⁴²¹. Une précision est apportée à la caractéristique du mur de défense vers l'Ourse lors de travaux à réaliser : il est muni de merlons⁴²², ce qui trouve une confirmation tardive sur la vue figurée d'Ercole Negro.

En 1407, les conseillers nomment deux maçons, père et fils, pour construire à neuf (« *facere et construere de novo* ») un mur de 60 cannes (120 m) de long depuis le jardin de l'archidiacre (se trouvant au nord de la prévôté) tirant vers la maison de la prévôté en allant vers l'arche (*arcam*) d'un certain Jacques Bayssan située du côté de la Tourette⁴²³. Le prix-fait indique que le *barri* doit être réalisé tant en hauteur qu'en largeur comme celui placé du côté de la mer (du Titol ?) et comme celui des Trinitaires.

En 1424, une année après l'attaque aragonaise, la ville entreprend de faire des travaux de réfection sur les murailles et de les pourvoir en armement défensif. Il semble que l'on procède à un terrassement du côté de La Major jusqu'à la Tourette, probablement pour aménager un espace propice à la disposition d'artillerie à poudre (un grand *trabuc* et d'autres petits). Il est assez vraisemblable que la plate-forme aménagée soit celle qui perdura pendant toute la période moderne – pour la mise en place d'une batterie d'artillerie – au moins jusque vers la fin du XVIII^e s.⁴²⁴.

qui était ingénieur militaire et donc tout particulièrement intéressé par la question des fortifications. Il se pose la question du vocabulaire technique employé selon les époques, quelle signification peut avoir le terme *vertresca* dans un contexte donné – celui de 1323 – et l'absence du mot et/ou son remplacement par un autre (*scubia*) dans les documents relatifs aux réparations mais plus tardifs voire modernes ?

⁴²⁰ Arnaud de Cervole conduisant la guerre des routiers menace à un moment (1358) d'assiéger Marseille. ACM BB 22 fol. 151. B. Roberty (AD13 22 F 14) pensait que le rempart ne couvrait pas cette zone en 1390, en réalité les textes confirment son existence.

⁴²¹ ACM EE 4 fol. 7 ; Duprat 1922, p. 94.

⁴²² ACM EE 4 fol. 18v.

⁴²³ AD13 355 E 62 fol. 48v.

⁴²⁴ Cette position d'artillerie avec ses pièces est représentée de manière récurrente sur de nombreux plans et vues de Marseille. Les canons en position élevée pouvaient battre les navires ennemis qui

Des murs neufs furent faits sur le cimetière mais aussi vers l'Ourse et on construisit une *verdesca* sur la tour du cimetière que Ruffi nomme la Tour du Cabiscolat⁴²⁵. L'année suivante (1425) divers travaux sont faits sur le mur vers le cimetière (« *versus simentery corritoria aptentur* »), un escalier est bâti pour accéder depuis le jardin du prévôt à ce couroir et on dispose des machines de guerre (*trepas*) entre la tour de Imbert (?) jusqu'à l'Ourse⁴²⁶.

En 1481, une délibération du conseil demande une fois encore de faire un couroir sur les remparts (« *faciendum corrotoria circumcirca meniam...* ») et de réparer la porte de l'Ourse⁴²⁷.

1.2.2. Le rempart à l'Époque moderne (XVI^e-début XVIII^e s.)

Les négociations entre la ville et la Prévôté prennent d'autres aspects, notamment touchant à la sécurité et la circulation des gens lorsqu'en 1549 le prévôt prétend faire un jardin derrière sa maison et un mur qui joindrait au rempart. Cette affaire de porte d'accès au jardin et par conséquence de clef afin d'éviter que le peuple n'entre dans le jardin est soumise à la sagacité du conseil qui doit estimer s'il est préjudiciable ou non à la ville d'autoriser pareille latitude⁴²⁸.

Un peu plus tard, en 1575, lors d'une nouvelle situation de crise (la guerre civile) d'autres informations touchant aux murailles de la ville sont données à l'occasion d'une enquête réalisée par des commissaires préposés aux remparts qui vérifient le bon état des lieux et font des propositions de réfections. Il semble qu'il soit proposé de démolir le mur du jardin du prévôt mentionné en 1549 : « *Au quartier de l'église Majeur trouvons qu'il faut démolir une muraille du jardin de la prévôté joignant aux murs du côté du cimetière et y faire passage en telle sorte que aisément on puisse aller et repasser le long des murailles jusques à l'édifice de ladite prévôté...* ». On précise également que du côté du grand jardin « *il y a [...] quelques petite crottes vers*

lesdites murailles les faudra combler et remplir ycelles de terre ». Ces petites *crottes* sont peut être des affouillements causes des effondrements passés et à venir. On signale également la présence d'une *vizette* qui est sans doute un bastion voire une de ces *verdescas* ou *scubias* attenantes au mur d'enceinte et regardant vers la mer⁴²⁹.

La tendance à l'empiètement sur le terrain de la Prévôté sous prétexte d'accès aux murailles est l'objet d'un conflit récurrent vis-à-vis des autorités municipales. Il est manifeste une fois de plus lorsque le prévôt, dans un texte non daté mais rédigé sans doute après l'alerte de 1707 (invasion de la Provence orientale par le duc de Savoie), demande la démolition d'un magasin construit dans le jardin de la prévôté⁴³⁰.

Il faut attendre 1621 pour trouver un texte donnant des précisions techniques quant à la construction ou plutôt la reconstruction d'une partie du rempart « *proche l'église Majeur* »⁴³¹. Ce document semble assez intéressant pour connaître et éventuellement interpréter les techniques employées dans l'édification de la muraille de la cité. Le *prix-fait* apporte des éléments relatifs aux nombreux détails entrant dans une telle reconstruction. La destruction des parties du mur ne présentant plus de fondement (probablement par effondrement) emmène à la préparation du terrain : « *caver jusqu'au ferme* » et piloter si nécessaire. Suivent ensuite les indications nécessaires au travail de maçonnerie et les dimensions requises pour une bonne stabilité de l'ouvrage : 8 pans⁴³² à la base de la fondation, 6 pans au ras de terre, on placera ensuite une première *fillade de carthier*, des pierres de taille insérées dans l'épaisseur des murs et cela sur le devant (donc visibles), l'arrière sera rempli de mortier. On laissera sur le devant du mur, à la base, un pare pied de 3 pans d'épaisseur dont la hauteur voulue sera estimée par les syndics. La mise en place de contreforts se fait de 12 pans en 12 pans pour une épaisseur de 3 pans. La position de ces éléments est ambiguë : sont-ils en avant de la muraille ou au contraire en arrière (du côté ville), en soutien, ce qui est plus vraisemblable⁴³³ ?

La suite du texte donne encore quelques indications notamment pour l'évacuation des eaux (on utilise pour

auraient pu tenter d'approcher ou mettre des troupes en terre. Un prix fait daté de 1625 indique que l'on utilise des planches de chêne et des pierres taillées de 3 pans de large pour l'usage de la batterie (ACM BB 67, fol. 145 ; BB 251 D, fol. 51).

⁴²⁵ AD13 352 E 159 fol. 10v, 15, 24, 41v, 44. Ce document est cité d'après les notes de B. Roberty (AD13 22 F 14 et 22 F 86, n° 251). Nous n'avons pu vérifier sur le texte original celui-ci étant porté manquant au 19 octobre 2000. Ruffi I, 293 cité par Roberty.

⁴²⁶ AD13 355 E 126 fol. 156. La tour d'Imbert pourrait être celle que Grosson appelle la tour de la prévôté Imbert, peut être un prévôt ayant fait construire ladite tour (Grosson 1773, p. 13).

⁴²⁷ ACM BB 32, fol. 193.

⁴²⁸ ACM BB 37, fol. 22v.

⁴²⁹ ACM DD 132. Copie dans Roberty AD13 22 F 14.

⁴³⁰ AD13 6 G 459.

⁴³¹ ACM BB 65A, fol. 20.

⁴³² Le pan de Marseille vaut 0,2516 m.

⁴³³ Le texte dit : « *Plus fault faire de contrefortz de douze pans en douze pans de l'espeuseur de trois pans et ce prendront depuis le fondement de lad. muraille et de la longueur necessaire les montant jusqu'a plan de tere estant pour soubstenir la terre a l'avant que la muraille ne ce corrompe* ». La difficulté d'interprétation vient du sens « *...pour soubstenir la terre a l'avant que la muraille ne ce corrompe* ». Les contreforts en avant [du mur] ou avant que le mur ne se corrompe ?

cela une *gorgue de tuille*), la nécessité de fournir le matériel nécessaires et les délais à respecter –le *prix-fait* étant passé le 15 décembre les maçons sont tenus d’avoir monté deux cannes hors de terre pour le 15 janvier et d’avoir achevé le tout à la fin de février. La longueur totale de l’ouvrage à réaliser n’est malheureusement pas indiquée.

Un autre *prix-fait* plus tardif (après 1707) concerne une fois de plus le rempart, à la fois mur de défense et de soutien à la terrasse de la prévôté. Là également il est précisé que les réparations se font par nécessité : « ...une muraille qu’il faut faire au coste de la mer pour soutenir la muraille de la maison ou regale de monsieur le Prevost de l’église cathedrale de cette ville parce que le fondement luy ont manqué et le rocher quy s’est brisé par sa cheute et pour éviter une plus grande chute a besoin d’estre au plutot réparé »⁴³⁴.

L’attendu des travaux se fait de la même manière que le devis précédent : on aménage un *escarpement* de 4 pans de large sur 6 cannes de longueur⁴³⁵ (ce qui représente probablement la longueur de la réparation à effectuer) afin de préparer un lit de pierres de taille (éloigné de 4 pans du mur de la maison de la prévôté). Les pierres seront de 4 pans de long pour 3 de large et posées en pointe sur 8 pans de hauteur sur les 6 cannes de la longueur ; la hauteur du mur devant atteindre 28 pans. Le mortier utilisé est composé de chaux et « *sable de la mer* » et de « *porcelaine* »⁴³⁶.

1.2.3. La faiblesse du rempart de l’anse de l’Ourse

Les textes d’archives indiquent que les murs édifiés en bordure de mer ont tendance à l’effondrement, en raison de la trop grande proximité des constructions avec la falaise bordant le littoral. Le ressac de la mer provoqué par le mistral (le vent dominant) battant le pied qui finit par causer la chute du mur, les pluies minant la base d’un mur trop peu assis en retrait, semblent être les causes probables des destructions aboutissant à des plaintes et réclamations. Des plaintes sont déposées soit par des particuliers, dans un cas, soit par le prévôt à qui l’on impose de faire des travaux.

En 1368, Antoine *Engran* teinturier, un particulier possédant un *operatorum blancarie* du côté du Titol, réclame (avec humilité) à la ville la valeur de son atelier parce que le rempart s’était écroulé⁴³⁷. De même, les travaux d’entretien des murs de la prévôté semblent incomber à la ville mais non sans réticence quant à la prise en charge des frais, le problème étant même dans un cas transmis au pape pour arbitrage entre les chanoines et l’autorité municipale⁴³⁸.

Les matériaux qui chutent à la mer peuvent être précieux et nécessaires pour la reconstruction, notamment s’il s’agit –à priori– de pierres taillées. En 1409, des dépenses sont engagées pour fabriquer une tenaille en fer (*tenalhis fereis, tenaciarum ferri*) afin d’extraire des pierres se trouvant au fond de l’eau *pro* « *extrahendo lapides a fundo maris* ». Justement, celles-ci sont à proximité de La Major « *prope ecclesiam Beate Maria sedis* » ; s’agit-il de pierres tombées du rempart de la prévôté, effondré et mentionné comme tel en 1403 ou encore provenant d’une destruction plus ancienne ? Le texte n’est pas plus explicite ni plus précis quant au lieu de dépôt. On sait seulement qu’elles serviront aux travaux du rempart vers l’hôpital Saint-Jean « *pro constructione murorum Sancti Johannis...* »⁴³⁹.

À la fin du XVII^e comme au début du XIX^e s., le problème de la solidité des murs reste posé à peu près dans les mêmes termes du côté de la prévôté ou vers la Tourette : « ...les murailles de la ville sur lesquelles la maison de la prévosté s’apuie menassent ruine pour avoir esté minées par l’eau de la mer qui bat contre icelle et la cheutte de cette muraille pourroit entresner celle de la maison... »⁴⁴⁰. Grosson raconte que jusqu’en 1747 il a vu « ...des pans de murs considérables, faisant partie des anciens remparts sur l’anse de l’Ourse. Ils avoient été abandonnés pour en construire d’autres à quelques toises de distance : ces derniers sont tombés à leur tour depuis le cimetière de la Charité jusque à l’angle du monastère des Carmélites et en reconstruisant cette partie, on a été obligé d’ouvrir une porte pour faire jeter les décombres de la ville en cet endroit afin de garantir les remparts d’une nouvelle chûte » (Grosson 1773, p. 13)⁴⁴¹. Dans ces cas, les échevins renvoient à

⁴³⁴ AD13 6 G 459.

⁴³⁵ La canne de Marseille vaut 2,012 m.

⁴³⁶ L’usage de sable de mer peut paraître surprenant, cependant celui-ci fut utilisé dans la construction jusque dans une période récente. Il était effectivement pratique de se procurer ce matériaux que l’on avait sur place ou à une faible distance dans le cas d’une ville côtière comme Marseille. Le sable une fois récolté était étalé de manière à être lavé et dessalé pendant la saison des pluies (automne, printemps) ; il était ensuite utilisé normalement. La « porcelaine » est un gravier ou sable composé de coquillages broyés (d’après le dictionnaire de La Furetière).

⁴³⁷ ACM BB, 26 fol. 51 (1368).

⁴³⁸ ACM BB 23, fol. 40, 67, 170-172 (1361) ; BB 25, fol. 61 (1365) ; BB 32, fol. 85v-86, 114 (1403).

⁴³⁹ ACM CC 464, fol. 28 n° 2, fol. 32 n° 2.

⁴⁴⁰ ACM BB 116 fol. 41 (2^e foliotation) (1680).

⁴⁴¹ En 1809 encore, « ...L’inspecteur soussigné a l’honneur de rendre compte à Mr le Maire de Marseille baron de St Joseph... que s’étant trouvé par hazard à la Tourette ou il s’est aperçu que le rampart qui soutient la partie de cette place en descendant à la Major près le corps de garde de la douane impériale du côté du Midi en tirant vers le fort St Jean est tellement dégradé par le pied sur une

l'autorité supérieure pour obtenir l'autorisation du gouverneur royal ou du ministre de la Guerre.

1.3. Les édifices et lieux particuliers

Les édifices remarquables sont rares à proximité immédiate de la cathédrale. Ils sont liés en particulier à l'eau, avec l'arrivée de l'aqueduc dans la ville haute à la fin du XIII^e s.

1.3.1. La Pierre-de-l'Image

Au niveau de l'intersection entre la rue *Francigena* et la rue des Treize-Coins, on note la présence d'une chapelle dédiée à Marie-Madeleine, dans laquelle était conservée une effigie en relief de la sainte environnée de personnages qui l'écoutaient⁴⁴². Cette chapelle attestée à la fin du XIII^e s., fut démolie et reconstruite en 1615 et définitivement détruite au début du XIX^e s.⁴⁴³.

Bory notait en 1861 : « Sur tous les anciens plans topographiques de Marseille soit gravés soit manuscrits on voit figurer à environ 180 m de la Major un oratoire ou petite chapelle... ce modeste monument de forme quadrangulaire occupait la partie ouest du carrefour appelé des 13 Coins et y embrassait une superficie de 15 pans de longueur sur 18 de profondeur. La porte d'entrée s'ouvrait sur la rue Droite [*rue de l'Evêché*] » (Bory 1861, p. 33)⁴⁴⁴.

La chapelle apparaît peut être isolée sur la vue figurée de Negro, sur le plan Maretz et sous forme d'une croix sur le plan Demarest ainsi que sur un projet d'alignement des rues du secteur en 1819⁴⁴⁵.

longueur d'environ quinze mètres ou il se trouve totalement en l'air sur une hauteur moyenne de trois mètres environ, ce rempart dans cette partie qui se trouvait établie sur de l'argile que les pluies ont fait dissoudre a occasionné cette détérioration et continue toujours à s'augmenter de plus en plus ce qui fait craindre l'écroulement total de cette partie de rempart qui peut non seulement occasionner quelques accidents fâcheux mais encore des frais conséquents à la commune pour son rétablissement... » (ACM 27 M 1).

442 Roberty AD13 22 F 76, n° 26 (d'après Ruffi II, 91). Il est intéressant de rapprocher cette *lapis ymaginis* de la scène du tableau montrant la Madeleine adossée à un mur antiquisant et prêchant à un parterre de personnages attentifs. Ce tableau est conservé au Musée du Vieux-Marseille, Boyer 1989. 1292 : ACM DD 270, n° 55 ; 5 des calendes de septembre 1296 : AD13 6 G 31, n° 187 et 6 G 480, fol. 32 (Mabilly 1905, p. 146).

443 Un réquisitoire du 5 juillet 1780 décrit la chapelle et propose de supprimer la messe en raison de l'incommodité du lieu et du bruit environnant (AD13 6 G 471 fol. 287v).

444 L'auteur a dû avoir connaissance du réquisitoire de 1780.

445 ACM 40 Fi 185.

1.3.2. Des bains publics

Le premier document concernant la question de l'eau dans le quartier prévôtal est relatif à des bains (*balnea*) qui sont donnés en location à deux frères. Cet établissement fait l'objet d'une concession emphytéotique par le prévôt R. de *Peyrola* en 1214. L'acte de 1251 qui nous en a conservé le texte, est un *vidimus* plus tardif⁴⁴⁶. Ces bains sont situés sur la rue *Francigena* et ouvrent également sur la rue parallèle, à l'est. Ils sont probablement situés à mi-chemin entre la Pierre-de-l'Image et l'inflexion conduisant à la porte Gallique.

En 1310, le détail des biens relevant de la directe de l'Œuvre de la Major permet de retrouver les possesseurs de ces biens : Hugues Martin en tient un quart, Pierre Colombier en tient la moitié⁴⁴⁷. En 1352 on situe cet établissement dans la rue *Francigena* avec plusieurs confronts de maisons et on précise que sert à son usage un chaudron (*cacabo*) d'une contenance de 6 milleroles, malheureusement cassé (*fracto*)⁴⁴⁸.

En 1378, ces bains sont loués par un *laborator* Jacques Arnulf et une femme *Jacmeta* Guigues à une noble dame Auriole, femme de Pons de Jerusalem. D'après le contrat, des travaux de remise en état sont nécessaires : il faut réparer la porte, mettre un seau et une corde au puits, refaire la toiture, arranger le chaudron et mettre à disposition 15 seaux de bois (« *pohateriis fusteis bonis et sufficientis* »)⁴⁴⁹. En 1455, Isabelle *la Faisa*, loue au noble Jacques Boniface l'établissement de bains⁴⁵⁰. En 1472 l'héritier de Jacques, le chanoine *Noffri* Boniface, vend pour 190 florins les maisons dans lesquelles sont les étuves (*stuphe*) et un puits⁴⁵¹.

Les bains n'existent plus en 1493 : la maison et un *pati* attenant où ils se trouvaient (« *domus et patui appellati olim estuba* ») sont achetés par un prêtre de la Major⁴⁵².

446 AD13 6 G 438, fol. 33 ; Mabilly 1905, 63 n. 3.

447 Un huitième provient de l'achat de Guillaume de *Caussio*, un quart d'un autre achat à Jacques de *Caussio* et un huitième vient de l'achat fait à *Guillelma*, fille de Pierre Bouquier.

448 AD13 6 G 125, n° 844. La millerole de Marseille (*milharola*) a une valeur de 64,384 l.

449 AD13 351 E 46, fol. 103v.

450 AD13 391 E 52 fol. 143. Il semblerait d'après le patronyme qu'il s'agisse d'une prostituée (?). On sait qu'à l'époque médiévale que les bains ou étuves ont la réputation de servir de lieux de débauche ce qui, par ailleurs, est parfaitement accepté malgré le discours moral de rigueur.

451 AD13 6 G 369, n° 2450.

452 AD13 391 E 142 fol. 131.

1.3.3. La fontaine de la Major et les adductions d'eau

Du fait de la situation topographique (et politique) de la ville haute, la question de l'alimentation en eau était d'importance. Des puits dans les parties basses sur le piémont ouest pouvaient sans doute recueillir les eaux du ruissellement souterrain, mais peut être en quantité insuffisante. Ce problème trouva une solution bien après la séparation des juridictions, avec l'intervention du comte de Provence en 1285 qui demanda aux conseillers de la ville basse d'accorder l'adduction d'eau aux habitants de la ville supérieure. La ville s'engage à construire l'aqueduc permettant l'apport de l'indispensable fluide. Un acte daté de 1292 décida enfin que l'eau serait amenée à « *la Peira de l'Ymage in illa parte que pertinet ad prepositum* » où fut construit une fontaine et un réceptacle. En 1296 on parle d'une « *fons lapideus edificari ad recipiendum aquam ibidem venetam proximo vocatam de l'oyde...* »⁴⁵³.

Cette fontaine en pierre appelée *Fons Majoris*, *Fons de la Mayor*, *Fons Ymaginis Beate Marie Magdalene*, *Fons de la Mage* ou *Fons Magdalenes* est située dans une maison sur la place de la Pierre-de-l'Image à proximité de la chapelle, mais elle est parfois dite dans une rue ou une traverse. Elle doit jouer par son emplacement un rôle important dans la vie du quartier⁴⁵⁴. Des conduites dites « *canones ecclesie Maioris* » ou « *cannones Ymaginis Beate Marie Magdalene* » sont le cas échéant des indicateurs dans le positionnement des confronts de maisons, prolongées vers l'ouest ; elles doivent alimenter La Major et ses dépendances⁴⁵⁵.

De fait, les textes sont peu prolixes sur la présence de puits dans la zone proche de La Major. On en signale en 1480 et 1497 dans un pati et dans un verger de la rue *Francigena*⁴⁵⁶. En 1552, un litige oppose un marinier du quartier à la ville à propos d'un puits creusé indûment (?)⁴⁵⁷. La maison du Chapitre possède également un puits qui est seulement mentionné à partir de 1734⁴⁵⁸.

⁴⁵³ Amargier 1987, 285-286. 1296 : 6 G 31, n° 187 ; 6 G 480, fol. 32, Mabilly 1905, p. 146. Les bains qui sont attestés avant mention de la fontaine étaient alimentés par un puits en 1378 ils n'étaient peut être pas reliés à adduction à celle-ci, 351 E 46 fol. 103v.

⁴⁵⁴ La rue est dite *carrerria Fontis* en 1349, AD13 6 G 116, n° 779. P. Amargier note la relation entre la sacralisation du lieu et la mise en place du réseau hydraulique (Amargier 1987, p. 284).

⁴⁵⁵ 1373 : AD13 6 G 173, n° 1196 ; 1390 : 6 G 216, n° 1476 ; 1439 : 6 G 317, n° 2137 ; 1448 : 6 G 486, fol. 30 ; 1459 : 6 G 353, n° 2349 ; 1461 : 6 G 490, fol. 33 ; 1472 : 6 G 369, n° 2450 ; 1486 : 6 G 493, fol. 24 ; 1518 : 6 G 397, n° 2590 ; 1668 : 6 G 465, fol. 51 ; 1676 : 6 G 466, fol. 35v. Il est probable qu'il n'y pas de véritable distinction sémantique entre ces dénominations.

⁴⁵⁶ AD13 366 E 10, fol. 122v ; 355 E 178, fol. 29v.

⁴⁵⁷ ADM BB 37 fol. 115v-116, le texte est confus, peu clair.

⁴⁵⁸ AD13 6 G 444, fol. 73v.

Un peu plus tardivement (1769), un document confirme que l'eau qui alimente La Major, la sacristie et le jardin (un liard) provient de la fontaine de la Madeleine. Un acte notarié du 4 août 1580 aurait entériné ce fait⁴⁵⁹.

1.4. Espaces cultivés, espaces habités autour de la cathédrale

Les textes nous donnent une idée de l'occupation des espaces autour de la cathédrale. Si les terrains libres étaient probablement en grand nombre autour de la cathédrale au début du Moyen Âge, ils subsistent encore largement aux XIV^e et XV^e s. La mention quasi systématique du métier exercé par les emphytéotes permet d'approcher la composition sociale du quartier de la Major.

1.4.1. Les espaces libres

Il doit rester des espaces libres c'est-à-dire non urbanisés à la fin du XIII^e s. (1298) dans une zone située au sud de la cathédrale appelée *Ferragine furni*, vraisemblablement en raison de la proximité du four du Chapitre. Ce ferrage semble s'étendre jusque vers la mer à l'ouest, au nord jusqu'aux maisons d'habitation d'Audemar *del Casal* et d'Arnaud *Safabrega* qui confronte la maison et le jardin du prêtre Arnaud Andrieu. Ph. Mabilly dit, d'après un registre de notaire, qu'à proximité de la maison de *Safabrega* se trouve la chapelle Saint-Jean⁴⁶⁰.

En 1388 le Chapitre donne en accapte à un *laborator* un verger et un *casal* de maison détruit ainsi qu'un pati franc de servitudes près de l'église et derrière (retro) la prévôté (« *...viridarium et casalia hospitiorum diruptorum et patua simul contigua...* »). Cette zone confronte avec le *pati* de la prévôté, la maison du Chapitre, la rue qui conduit à Saint-Laurent, le rempart (*barrio*), avec une rue traversant au milieu du *pati* en allant vers la mer et une autre terre ou *pasquier* appartenant à un certain Aicard Roquevaire et pour finir un sentier également au milieu⁴⁶¹. Dans ce quartier, la densité urbaine est certainement élevée mais certaines maisons placées le long des rues et traverses semblent alterner avec des jardins et des vergers, une dénomination non contrôlable et qui peut avoir les mêmes significations. Fâcheusement, presque aucun texte ne donne de détails sur le contenu

⁴⁵⁹ ACM DD 280.

⁴⁶⁰ Mabilly 1905, 55-56 n. 1. Ces registres de notaires n'ont pu être consultés lors de l'étude d'archives, étant incommunicables et non microfilmés.

⁴⁶¹ AD13 351 E 88, fol. 45.

de ces espaces cultivés et/ou plantés⁴⁶². On peut imaginer qu'il y ait eu des arbres fruitiers (et/ou d'agrément) avec au sol des *herbes* cultivées et autres *ortolailles*.

Sur ces zones non bâties on édifie des maisons ; celles-ci disparaissant, on voit sur ces lieux de maison (*locus hospitiorum* ou *pati* ou *casal*) réapparaître des jardins/vergers.

Ces espaces « vides » quelquefois entourés de murs assurent une protection au binôme maison/jardin-verger. Ces maisons disposent parfois d'une cour que l'on suppose entourée de murs et peut-être ouverte par une porte donnant sur la rue⁴⁶³.

Il reste difficile de situer ces modifications du paysage urbain bien que l'iconographie – les vues figurées de la ville aux XVI^e-XVII^e s. notamment – montre ou plutôt laisse percevoir une idée de cette occupation de l'espace.

1.4.2. La composition sociale du quartier

La composition sociale du quartier est fortement marquée par la présence des chanoines et des prêtres attachés au service de la cathédrale. Ils tiennent pour une bonne part sans doute la rue *Francigena* et les rues adjacentes. Toutefois certaines professions notamment artisanales occupent également le terrain autour de cette rue *Francigena*, un des axes majeurs de la Marseille médiévale.

A la fin du XIII^e s. on peut rencontrer des *laborators* qui probablement cultivent des terrains hors les murs, des *maystres d'ayssa* – c'est-à-dire des charpentiers de marine –, des avitailleurs de navires (*cargator navium*). Certains autres métiers sont effectivement liés à la pratique de la mer, tel un *canabasserio* qui habite près de l'église en 1287⁴⁶⁴.

Un registre de cens pour l'année 1310 qui malencontreusement ne donne que peu d'indications sur les métiers et les lieux d'habitations indique que de nombreuses femmes (veuves ?) possèdent des maisons et les patronymes semblent provenir d'origines diverses mais d'une majorité des régions occitanes voisines (mais à quel niveau de génération ?) : Maussac (?), Albi, Sommières, La Voulte, Rodez, Lunel, Narbonne, Valence...

On trouve parmi ces gens un médecin, maître Victor, qui est dit *phiscus* ; il fait preuve de générosité en 1296 lorsqu'il teste en faveur de l'Aumône de la Major avec la donation de sa maison. On s'en souvient encore (on consulte le registre) lorsque le Chapitre en 1453 y

installera une infirmerie, les revenus censuels ne suffisant plus à entretenir la chapellenie qu'il avait fondée⁴⁶⁵. Au début du siècle suivant on mentionne un tailleur de pierre dans la rue *Gallica* ; sa maison confronte avec celle d'un pelissier⁴⁶⁶. En 1360 un drapier, *Symon* d'Apt, reconnaît un atelier de blanchisserie (*operatorium blancarie*) au nord de La Major vers *lo Titol* et au bord de la mer⁴⁶⁷.

Un document de 1357 précise que la ville veut favoriser l'installation d'artisans dans la rue *Francigena*. Ces artisans sont des forgerons (*fabris*), des maréchaux (*manescallis*), des bastiers (*basteriis*) – fabricants de bâts pour les animaux –, des ciriers (*candelariis*), des cordiers (*corderiis*), des fabricants de boucliers (*factoribus bloqueriis*), des serruriers (*seraleriis*), des blanchisseurs (*blanqueriis*) et des cuiratiers (*coreatoribus*). Une catégorie reste difficilement identifiable sous le nom de *cepi* ; il pourrait s'agir de spécialistes du travail du bois (un *cep* ou *sep* est un support d'artillerie, un jas d'ancre ou un joug)⁴⁶⁸.

Cette décision favorable aux « gens mécaniques » témoigne de l'importance de cette rue dans l'économie marseillaise. Cette délibération n'est peut être pas seulement le fait de la bonne disposition de la rue, il se pourrait que les circonstances politico-militaires (la guerre des routiers par Arnaud de Cervole, la menace d'un siège) conduisent les autorités à prendre ces dispositions afin de rassembler des spécialistes ayant une certaine valeur stratégique pour la ville en un même lieu.

1.4.3. Les îlots

L'étude d'archives conduite lors de la fouille par Philippe Rigaud a rassemblé de nombreux documents qui permettent de mieux cerner la réalité de l'occupation des îlots à l'époque médiévale. Un écueil toutefois important consiste dans la nature des occupants des maisons, vergers et autres étales : il s'agit pour la plupart de clercs, non mariés par nature, et qui ne transmettent généralement pas le bien dont ils sont les emphytéotes. Il est donc très difficile de suivre des généalogies de propriétés comme nous le faisons dans les autres quartiers de Marseille.

Il faut dès lors avoir des indications topographiques précises (orientations cardinales, noms de rue...) que l'on trouve rarement avant le XV^e s. La vision des îlots, en particulier ceux à l'est de la cathédrale, est donc presque exclusivement celle de ce siècle (fig. 122).

⁴⁶² Une mention de 1391 fait état d'un pasquier dans la rue *Francigena* planté en *consegalha*, c'est-à-dire du méteil (mélange de blé et de seigle), AD13 6 G 219, n° 1498.

⁴⁶³ En 1363, AD13 6 G 151, n° 1041.

⁴⁶⁴ AD13 6 G 27, n° 163.

⁴⁶⁵ AD13 6 G 31, n° 193 ; 6 G 342, n° 2290.

⁴⁶⁶ AD13 6 G 444, n° 285.

⁴⁶⁷ AD13 6 G 143, n° 979.

⁴⁶⁸ ACM BB 22, fol. 160-160v.

Malgré la richesse des archives depuis le XIII^e s., il reste un travail important à accomplir pour faire le lien avec les siècles précédents.

L'îlot 1 et 7

Les premiers îlots que nous avons pu repérer confrontent le cimetière de La Major. Les maisons et vergers qui les composent ouvrent sur la voie principale *Francigena* à l'est. Une traverse (dite « du cimetière ») sépare les deux îlots qui sont dans le prolongement l'un de l'autre. Au sud, la maison et verger de Jean Bourguignon forme vers le milieu du XV^e s. l'angle sur la rue des Treize-Coins (« *versus cantonum dictum Ymaginem Beate Marie Magdalenes* »)⁴⁶⁹. Trois autres propriétés non bâties au XV^e s. constituent le reste de l'îlot 1⁴⁷⁰.

L'îlot 7, beaucoup plus long, comprend également des maisons et vergers ; les actes étant de période différente, nous n'avons pas pu les organiser au sein de l'îlot⁴⁷¹. C'est dans cet îlot que s'installent au XVIII^e s. les religieuses du Saint-Sacrement. La partie nord de l'îlot, comme on le voit sur les plans de l'Époque moderne, arrive au contact de l'anse de l'Ourse. On localise dans cette partie un verger qui confronte avec le littoral à la fin du XIV^e s. (probablement à la suite de la disparition du rempart au niveau de l'anse)⁴⁷². Un atelier de travail des peaux est localisé en arrière de l'îlot⁴⁷³ ; il jouxte une traverse, appelée « de Vivaude *Chabasse* » au début du XIV^e s., qui correspond à un chemin conduisant à la mer, partant probablement de la rue *Francigena* et créant la pointe nord de l'îlot.

L'îlot 2

L'îlot 2 est situé au sud de l'îlot 1, de l'autre côté de la rue des Treize-Coins. Les actes conservés permettent de restituer l'ensemble des constituants de cet îlot au XV^e s. Les maisons ouvrent toutes sur la rue *Francigena*. À l'arrière de l'îlot (à l'ouest), deux jardins longent les maisons et confrontent la traverse sans nom qui les

⁴⁶⁹ AD13 6 G 347, n° 2318 (16 janvier 1455) ; 366 E 10, fol. 69 (5 décembre 1478) ; 391 E 85, fol. 315v (20 mars 1498).

⁴⁷⁰ Du sud vers le nord : verger de Guillaume Auriol (AD13 391 E 74, fol. 32v, 29 mai 1471) ; verger de Jean Bourguignon (6 G 357, n° 2372, 16 décembre 1460) et verger de Nicolas Girard (391 E 125, fol. 5, 30 mars 1478).

⁴⁷¹ Maison de Pierre de Denis (AD13 351 E 670, fol. 50, 29 juillet 1387) ; verger de Pierre Mossi (6 G 489, fol. 18, 30 avril 1392) ; deux maisons détruites de Pierre Ruffi (351 E 114, fol. 117, 2 octobre 1422).

⁴⁷² Verger de Laurencet Martini (AD13 351 E 98, fol. 126, 26 février 1398).

⁴⁷³ AD13 381 E 13, 1307 (Mabilly 1905, p. 23) ; 355 E 11, fol. 2 (31 décembre 1360 ; Teissier 1891, p. 143 incomplet et fautif).

sépare de l'îlot 4 ; ils sont rattachés dans la seconde moitié du XV^e s. aux maisons principales⁴⁷⁴. Toute la moitié sud de l'îlot est constituée au XV^e s. d'un grand jardin de la famille Boniface⁴⁷⁵. Cette propriété correspond au terrain acquis pour la construction de l'Évêché au XVII^e s.

L'îlot 3

Cet îlot est localisé à l'est du précédent, de l'autre côté de la rue *Francigena*. Nous avons pu localiser quelques confronts dans la partie nord de l'îlot, proche de la Pierre-de-l'Image. La rue qui en constitue la limite orientale ne porte pas de nom au XV^e s. L'occupation de l'îlot semble assez dense, avec de nombreuses maisons, certaines avec étables, mais pas de vergers⁴⁷⁶. On est là dans un îlot étroit dont les maisons occupent toute la largeur. L'une des maisons appartient au Luminaire du Bienheureux Saint-Lazare de Marseille.

L'îlot 4

L'îlot 4 est un ancien îlot double ; il comprend en effet, dans le prolongement de la rue de l'Aumône, une impasse (*androna que non transit*) signalée comme confront. À l'ouest se trouve la maison des chanoines. Au nord, on signale au XV^e s. l'école des enfants qui constitue vraisemblablement l'angle formant décroché sur la rue des Treize-Coins⁴⁷⁷. Plusieurs maisons, parfois

⁴⁷⁴ Du nord au sud : maison et verger de Jen Bourguignon (AD13 391 E 52, fol. 210 et 6 G 347, n° 2318), 16 janvier 1455 ; 366 E 10, fol. 69, 5 décembre 1478) ; maison d'Honorat *de Ysia* (pas d'acte retrouvé) ; maison puis maison et verger de Jean *Dominonis* (6 G 287, n° 1961 et 1962, 1424 ; 6 G 369, n° 1443, 22 juin 1471 ; 351 E 452, fol. 17v, 31 mars 1478 ; 366 E 10, fol. 77, 21 mai 1479) ; étable de Pierre de Roquefort (pas d'acte retrouvé) ; maison puis maison et verger des frères Jacques et Bernard Laurent (6 G 324, n° 2180, 4 avril 1442 ; 6 G 486, fol. 25, 28 avril 1446 ; 366 E 10, fol. 114, 14 octobre 1479) ; maison de Batrone Chautard (6 G 240, n° 1689, 1^{er} octobre 1401 ; 351 E 161 E, fol. 142, 17 décembre 1408 ; 355 E 123, fol. 208v, 7 octobre 1433).

⁴⁷⁵ Guillaume Boniface en 1401, Vivaud Boniface en 1408, Jacques Boniface en 1433 et 1442, Vivaud Boniface en 1472 et 1479 ; AD13 6 G 370, n° 2448 (28 septembre 1472).

⁴⁷⁶ Maison au nord : AD13 391 E 64, fol. 302v (6 novembre 1462) ; maison et étable de Jean Bourguignon (355 E 129, fol. 59v, 5 décembre 1430 ; 6 G 490, fol. 33, 7 mars 1461) ; maison d'Honorat Angeli (AD13 6 G 486, fol. 30) ; maison de Pierre Boniface (355 E 129, fol. 214, 25 novembre 1432 ; 6 G 365, n° 2418, 6 juin 1468) ; maison de Jean de Cuers (6 G 380, n° 2499, 7 décembre 1480) ; deux maisons d'Aicard Jourdan (355 E 94, fol. 97v et 6 G 306, n° 2070, 14 mars 1431 ; 6 G 486, fol. 32, 8 avril 1450).

⁴⁷⁷ AD13 391 E 142, fol. 141 : « (...) *confrontante (...) cum domo capituli cantonum facere in qua sunt escole puerorum dicte ecclesiem sedis (...)* » (22 novembre 1493).

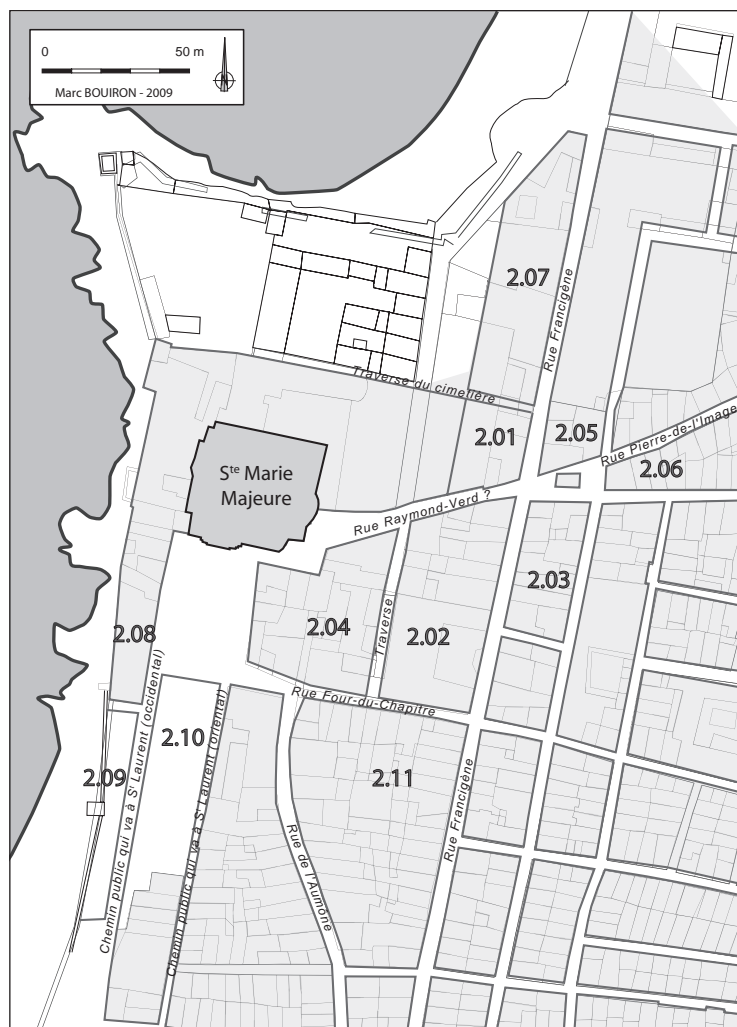


Fig. 122. Plan d'ensemble des îlots autour de la Major (DAO M. Bouiron/Ville de Nice).

avec verger sont attestées, sans que l'on puisse résoudre de manière définitive l'organisation des confronts⁴⁷⁸.

Il semble très probable que le nord de l'îlot ait accueilli la grande maison de l'archidiacre Raymond Verd, signalée par les textes⁴⁷⁹ : les différentes maisons contigües qu'il a achetées ont ensuite été probablement fusionnées pour constituer une seule grande maison donnant sur la rue. Nous pensons qu'elle était donc située au nord de cet îlot et ouvrait sur la rue des Treize-Coins, dont le tronçon proche de La Major porte le nom de « rue de Raymond-Verd ».

⁴⁷⁸ Maison de Mathieu *Triqueloti* (AD13 351 E 114, fol. 54v, 20 octobre 1421) ; maison de Barthélémy Garnier (351 E 291, fol. 268, 14 janvier 1428) ; maison de Pierre Julien au nord de l'îlot (391 E 142, fol. 141, 22 novembre 1493) ; maison et verger de Nicolas Girard, au sud-est de l'îlot (2 G 379, n° 2492, 2 octobre 1479 ; id., n° 2493 bis, 16 octobre 1479).

⁴⁷⁹ Voir en particulier le texte de 1310 en annexe n° 1. Testament de Raymond Verd : AD 13 6 G 63 (27 octobre 1330).

Si cette localisation est exacte, cela permet de proposer une organisation de l'îlot pour la fin du XIII^e s. et le XIV^e s. On aurait en effet une maison au nord qui appartient à Rainier de Reims, puis Jean *Lodenes* et Martin Auriol avant d'être acquise par Raimond Verd⁴⁸⁰. Au sud (?), elle confronte deux maisons, l'une achetée à Marie Cabestan⁴⁸¹ et l'autre à Martin Auriol⁴⁸². Une dernière maison également contigüe aux précédentes est acquise de Jean *Lodenes*⁴⁸³. La conservation dans les archives de la Major des actes concernant ces maisons s'explique probablement par le legs de l'ensemble bâti, avec les actes de propriétés antérieurs. Il est possible qu'à cette époque, la traverse dans le prolongement de la rue de l'Aumône n'ait pas encore été transformée en impasse. Il reste donc une incertitude sur le localisation de cet ensemble dans la partie occidentale ou orientale du large îlot 4⁴⁸⁴.

Les îlots 5 et 6

Nous avons rassemblé peu de documentation sur les îlots qui bordent la Pierre-de-l'Image au nord (îlot 5) et à l'est (îlot 6). L'îlot nord est compris entre deux rues nord-sud parallèles : la rue *Francigena* et une rue sans nom. Un ou deux vergers occupent la pointe sud de l'îlot ; il s'agit d'anciennes places de maisons signalées détruites en 1398⁴⁸⁵. Ces vergers confrontent une grande propriété cultivée (*terra*) appartenant à la famille Boniface.

L'îlot à l'est, donc au-dessus (topographiquement) de la Pierre-de-l'Image, n'est mentionné que dans un acte signalé par B. Roberty, qui indique deux rues latérales, l'une qui va à Saint-Jacques-des-Épées et la seconde à Saint-Antoine⁴⁸⁶.

⁴⁸⁰ AD13 6 G 26, n° 152 (4 des ides de mai 1285) ; 6 G 28, n° 169 (août 1289) ; 6 G 502, maison de Martin Auriol (1310) ; 6 G 45, n° 292 (15 des calendes de mars 1316) ; 6 G 155, n° 1066 (19 octobre 1365) ; 6 G 188, n° 1298 (26 avril 1380).

⁴⁸¹ AD13 6 G 26, n° 153 (5 des ides de mai 1285) ; 6 G 27, n° 157 (avril 1286) ; 6 G 502, maison de R. Verd achetée à Marie Cabestan (1310).

⁴⁸² AD13 6 G 27, n° 157 (avril 1286) ; 6 G 502, maison de M. Auriol achetée à Marie Cabestan (1310).

⁴⁸³ AD13 6 G 27, n° 161 (juin 1287) ; id. n° 163 (15 des calendes d'août 1287) ; 6 G 502, maison de R. Verd achetée à Jean *Lodenes* (1310).

⁴⁸⁴ Il faut espérer pouvoir un jour reprendre dans le détail les actes pour affiner la localisation de la maison de R. Verd.

⁴⁸⁵ AD 13 351 E 94, fol. 15 (9 avril 1395) ; 351 E 98, fol. 186 (30 mai 1398) ; 6 G 353, n° 2349 (1^{er} juillet 1459) ; 6 G 493, fol. 24 (15 mars 1486). Second verger : 351 E 94, fol. 68v (8 mai 1395).

⁴⁸⁶ 13 janvier 1481, mais la côte indiquée est mauvaise et n'a pas permis de retrouver l'acte.

Les îlots 8 et 9

Au sud-ouest de la zone étudiée, deux îlots sont localisés le long du front de mer. Le premier, au nord (îlot 8) semble renfermer la maison du précenteur. On signale en 1388 un pré et un verger, avec des places de maisons détruites⁴⁸⁷. Au sud, l'îlot 9 correspond à une partie du ferrage du château Babon ; une maison avec verger est connue dans cet îlot⁴⁸⁸. Là encore il faudrait poursuivre l'étude de façon plus précise pour comprendre l'évolution de cette zone.

L'îlot 10

L'îlot 10 est situé à l'est de l'îlot 9, entre la voie qui mène à Saint-Laurent et celle qui va au château Babon. Nous positionnons dans cet îlot un possible ensemble de maisons⁴⁸⁹. Il s'agit de maisons proches du four du Chapitre dans la seconde moitié du XIII^e s. Cette localisation permet de proposer un emplacement pour le four lui-même. Il est donc dans le prolongement de l'actuelle rue Four-du-Chapitre, dont le nom remonte très certainement au Moyen Âge.

Il est possible que le four n'existe plus dans cet îlot à la fin du Moyen Âge ; une aire semble occuper la partie nord de l'îlot en 1398⁴⁹⁰.

L'îlot 11

Le dernier îlot étudié correspond à celui qui est situé entre la rue de l'Aumône (actuelle rue de la Cathédrale) et la rue *Francigena*. Nous n'avons pas pu là encore retrouver suffisamment d'actes pour bien comprendre l'organisation de l'îlot. Les deux rues sont bordées de maisons ; l'importante largeur de l'îlot au nord permet d'avoir en cœur d'îlot des vergers et autres terrains découverts⁴⁹¹.

Les autres îlots, situés de l'autre côté de la rue *Francigena* n'ont pas réellement été repérés dans les textes collationnés.

⁴⁸⁷ AD13 351 E 88 fol. 45 (14 août 1388).

⁴⁸⁸ AD 13 381 E 11 (3 des ides d'avril 1298 ; Mabilly 1905, p. 56 n. 1).

⁴⁸⁹ Maison de maître Victor, *physicus* (6 G 20, n° 116 et 6 G 480, fol. 9v, 17 février 1268 ; 6 G 31, n° 193, 15 février 1296) ; maison de Bermond de Beaumont (6 G 24, n° 137 et 6 G 480, fol. 13, 1277) ; maison de Bertrand de Beaumont (6 G 27, n° 158, 14 des calendes d'octobre 1286). Les confronts indiquent quatre autres maisons (Nicolas de Narbonne et Marie *Assaudi* en 1296 ; *Garssies* Caisserie et Béatrice Guigues en 1277).

⁴⁹⁰ AD13 351 E 98, fol. 177.

⁴⁹¹ AD13 366 E 10, fol. 122 (24 janvier 1480), 122v (10 mars 1480) et 124 (21 février 1480) ; 391 E 58bis, fol. 312 (1^{er} août 1493) ; 391 E 142, fol. 227 (23 janvier 1494) ; 391 E 84, fol. 13 (17 avril 1497).

2. Évolution du quartier autour du groupe épiscopal (N. Scherrer, N. Valour)

La fouille du Tunnel de la Major a permis d'étudier de façon plus précise l'évolution de l'occupation du quartier autour de la cathédrale. Nous ne traiterons ici que de l'habitat civil, en suivant un ordre chronologique et topographique.

2.1. L'habitat aux X^e-XII^e s.⁴⁹²

La rue Four-du-Chapitre reprend le tracé du chemin du V^e s. Elle dessert au nord un bâtiment (2A) d'au moins deux pièces et au sud une série de fosses. Les vestiges de l'habitat sont répartis au nord de la rue Four-du-Chapitre et sur le flanc nord de la butte Saint-Laurent (**fig. 123**).

2.1.1. L'occupation au sud de la rue Four-du-Chapitre

L'îlot sud de la rue Four-du-Chapitre se caractérise surtout par une série de fosses (**fig. 124**). Aucun indice ne permet de leur attribuer de fonction précise.

Une tranchée longue de 4 m et large de 0,50 m, orientée est-ouest, est le seul vestige qui évoque la présence possible d'un bâtiment au sud de la rue. Son orientation n'est d'ailleurs pas exactement parallèle au mur de façade du bâtiment 2A et à la rue Four-du-Chapitre. Au fond de la tranchée, un lit d'éclats de taille de calcaire est daté du début du XII^e s. ; s'agit-il d'une tranchée d'épierrement de mur (comblement argileux avec inclusions de charbons de bois, d'éclats de taille) ? Rien ne permet de la définir comme mur de limite entre l'îlot et la rue ou comme mur de façade d'un bâtiment. Une fosse coupe le comblement de la tranchée et un sol couvre le comblement de la fosse. Ce sol extérieur charbonneux peu épais contient de nombreux coquillages et de la faune. Un trou de poteau et trois fosses sont creusés à partir du sol. Proches les uns des autres, ovales ou circulaires à l'ouverture, ils varient en taille de 0,42 à 1,60 m et en profondeur de 0,30 à 0,75 m. Leurs profils et leurs complements diffèrent. La céramique, retrouvée dans ces fosses, datée des V-VI^e s. est résiduelle. Ces aménagements en creux et le sol sont recouverts par des remblais limoneux argileux sableux. La fondation d'un mur du V^e s. est épierrée, et après récupération des matériaux,

⁴⁹² D'après les textes de L. Argueyrolles, L. Ben Chaba, S. Fournier, O. Maufras, K. Monteil, S. Puech, C. Richarté, N. Scherrer, N. Valour. In : Barra *et al.* 2004.

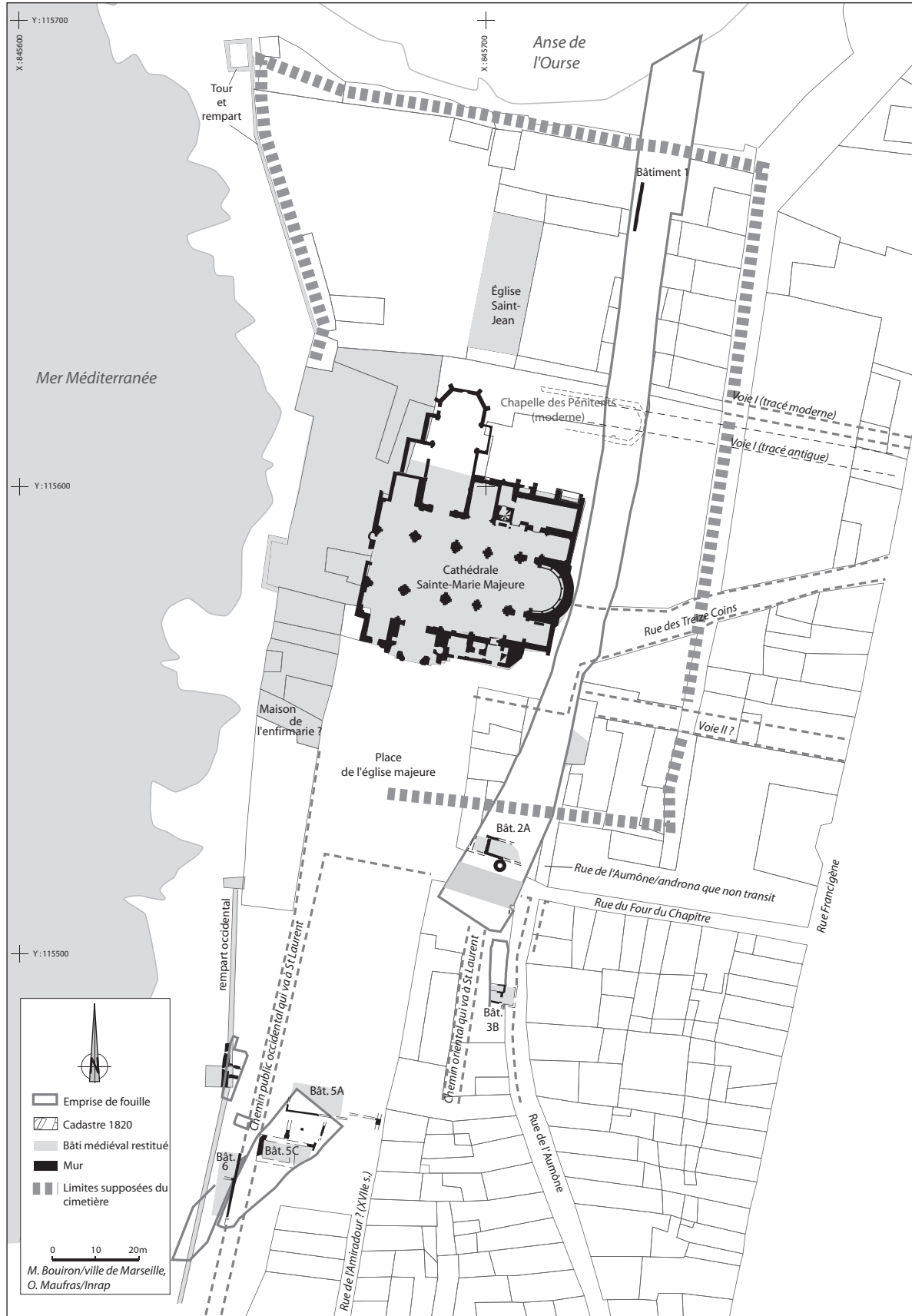


Fig. 123. Plan général des vestiges et des rues médiévales (DAO M. Bouiron/Ville de Nice, O. Maufra/Inrap).

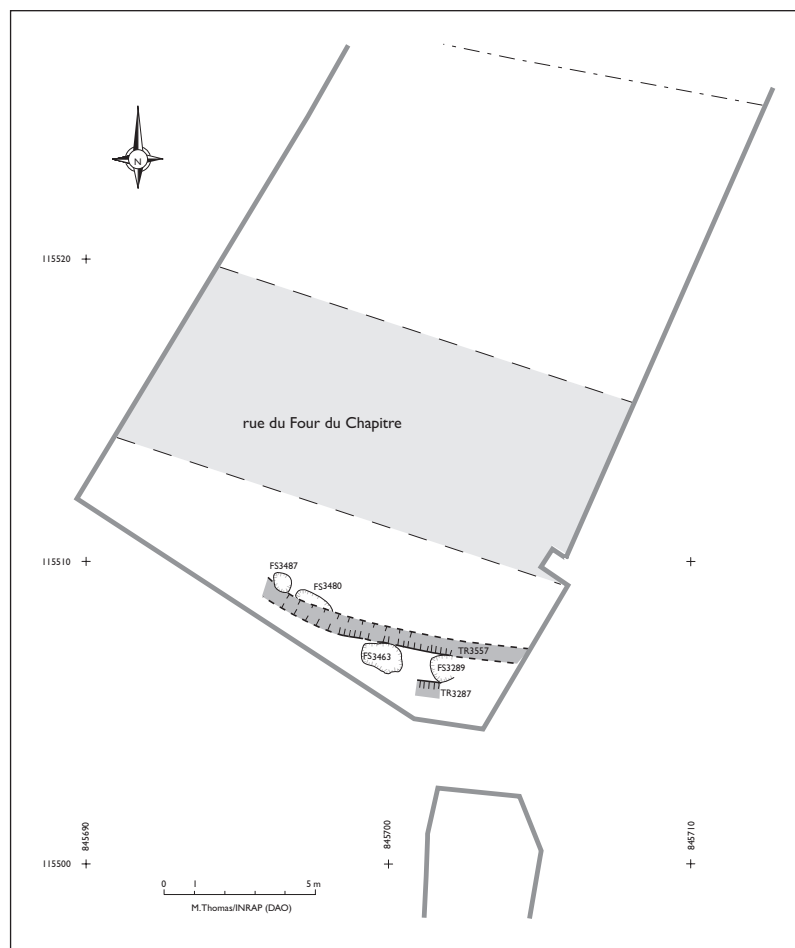


Fig. 124. L'occupation de part et d'autre de la rue Four-du-Chapitre aux X-XII^e s. (DAO M. Thomas/Inrap).

une couche de chaux contenant de nombreux tessons (datés des X-XII^e s.) et des tuiles scelle le comblement de la tranchée d'épierrement. L'ensemble est recouvert par les derniers remblais d'exhaussement du secteur. La surface au sud de la rue Four-du-Chapitre est essentiellement une occupation en aire ouverte, dépourvue de bâtiments, surtout marquée par des creusements dont la fonction n'est pas déterminée.

2.1.2. L'habitat sur le flanc nord de la butte Saint-Laurent

La partie sud du chantier se situe au pied du flanc nord de la butte Saint-Laurent. Depuis l'Antiquité, la zone est aménagée en terrasses. Au Moyen Âge, elles sont disposées suivant une double pente, à la fois vers la mer et vers la cathédrale de La Major. Des bâtiments ont été mis au jour de part et d'autre du chemin public occidental qui va à Saint-Laurent, dont la pente, bien que peu accentuée, a permis de canaliser les eaux de ruissellement dans cette zone (fig. 125).

Le **bâtiment 6**, dont la façade orientale existe déjà antérieurement, est situé à l'ouest du chemin occidental qui va à Saint-Laurent. Il n'est que partiellement présent dans l'emprise de la fouille. Sa longueur est d'au moins 14 m et il est subdivisé par un refend intérieur. Nous sommes donc en présence d'un bâtiment relativement long comprenant au moins deux pièces en rez-de-chaussée ou d'une façade commune à plusieurs maisons. Les deux murs présentent une élévation très soignée de grands blocs taillés de matériaux disparates, poudingue, travertin et calcaire urgonien dans la façade ; s'y ajoute du grès dans le refend (fig. 126). Un pan de la construction qui contient des blocs en remploi correspond à une reprise du mur datée du XII^e s., sûrement le bouchage d'une porte. L'occupation intérieure est sur deux paliers, au nord, en contrebas de la rue⁴⁹³, au sud, au niveau de la voie. Ce bâtiment présente une qualité architecturale qui laisse supposer qu'il s'agit d'un bâtiment un peu

⁴⁹³ La base de l'élévation intérieure est 0,40 m plus bas que les niveaux de voirie.

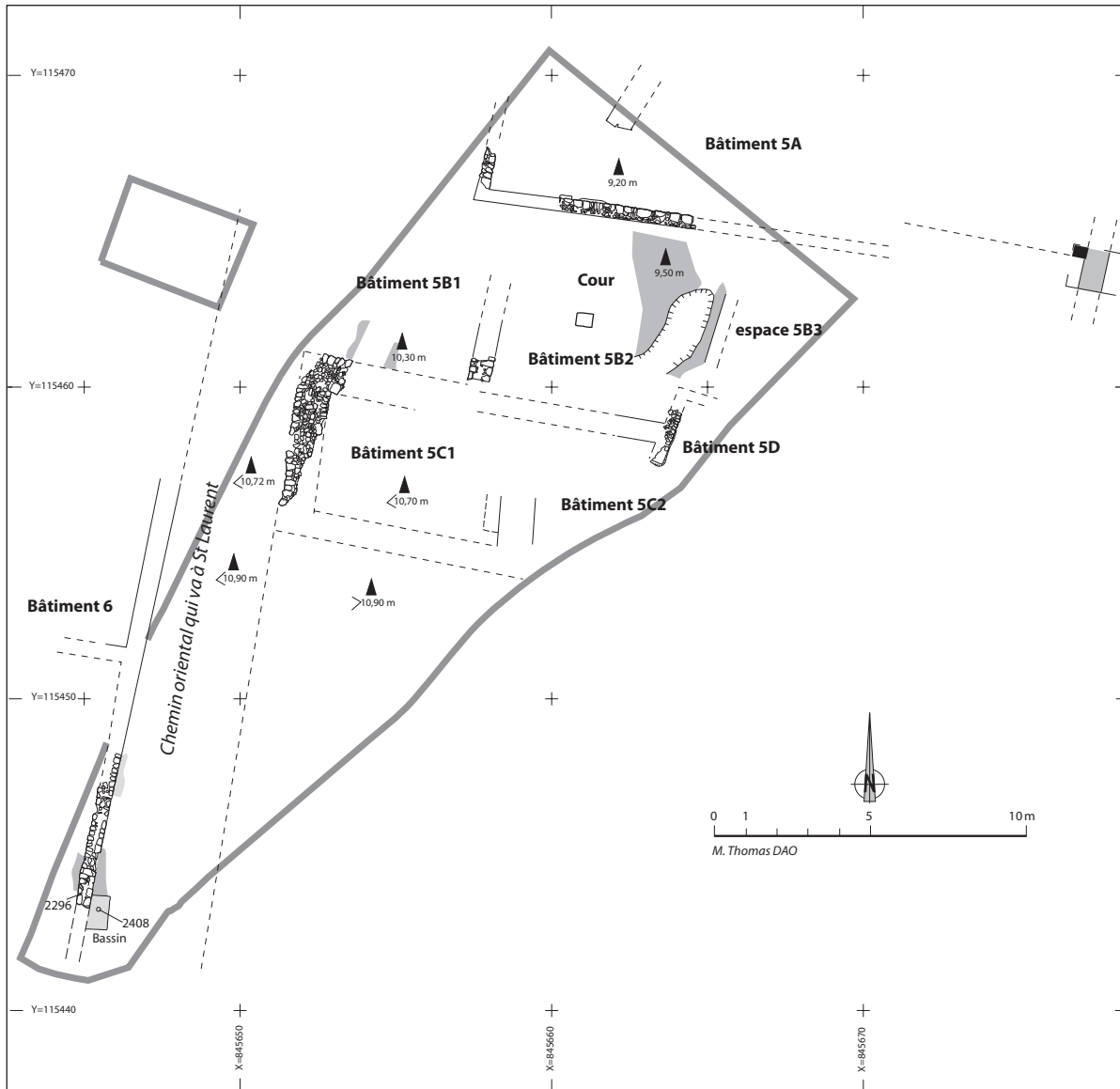


Fig. 125. L'habitat sur le flanc nord de la butte Saint-Laurent au XII^e s. (DAO M. Thomas/Inrap).

exceptionnel dont la destination nous échappe faute d'informations complémentaires dans les textes d'archives.

Le **bâtiment 5A** est situé au nord-est du chemin occidental qui va à Saint-Laurent. Il est implanté sur la terrasse la plus basse de la fouille⁴⁹⁴. La façade méridionale a été dégagée sur près de 10 m de long, mais se prolonge au-delà. Les murs, largement épierrés et arasés jusqu'en fondation, sont composés d'éléments pétrographiques divers (calcaires, grès poudingue et travertins) liés à la terre ; ce type de construction est courant durant la période médiévale à Marseille (cf. *supra* § I, 3, 1.1.). Un mur de direction nord-est/sud-ouest, hérité de la



Fig. 126. La façade orientale du bâtiment 6 (cl. F. Parent/Inrap).

⁴⁹⁴ L'altitude de la première assise d'élevation des murs, à l'intérieur du bâtiment, se situe entre 9,10 et 9,20 m NGF.

phase antérieure, semble servir de mur de refend dans le bâtiment médiéval. Il ne se développe pas jusqu'à la façade méridionale, ménageant ainsi un passage d'environ 2,50 m entre une pièce orientale et une pièce occidentale. Le sol n'est pas conservé.

La parcelle à l'arrière du bâtiment 5A est une longue lanière de terrain délimitée au nord et au sud par les façades des bâtiments 5A et 5C. Elle est scindée par deux murs nord-sud en trois espaces difficiles à caractériser. À l'ouest, un mur de moellons calcaires liés au mortier, sépare le bâtiment 5B1 de l'espace 5B2 ; à l'est, un mur étroit⁴⁹⁵ constitué de briques de terre crue et daté du XII^e s. isole l'espace 5B2 d'un espace ouvert (espace 5B3). Cette technique de construction est exceptionnelle au Moyen Âge à Marseille dont c'est le seul exemple connu à ce jour. Ce mur semble présenter une orientation légèrement divergente par rapport aux autres murs ; il est difficile cependant de l'affirmer car il n'a été que très partiellement observé.

La limite ouest du **bâtiment 5B1** est hors emprise. Deux lambeaux de sols de terre battue ont été observés⁴⁹⁶. L'**espace 5B2**⁴⁹⁷ présente des sols successifs de terre battue dont les surfaces sont irrégulières et sont 1 m plus bas que le sol du bâtiment 5B1. Ces niveaux sont datés des XII^e-XIII^e s. Cet espace est donc en contrebas du bâtiment 5B1, ce qui est contraire à la pente générale du terrain ; en revanche, il est à la même altitude que l'espace oriental 5B3 qui est certainement un espace ouvert. Le mur de terre crue est vraisemblablement un muret non porteur qui ne constitue qu'une limite de propriété. L'espace 5B2 est limité sur trois côtés par des murs maçonnés. Un support se situe au centre de l'espace ; il a pu servir de fondation à un pilier de pierre ou de bois lui-même support d'avent, ou bien constituer le soubassement à une installation artisanale. L'espace 5B3, quant à lui, pourrait déboucher soit sur un autre bâtiment, soit sur une place, soit sur une voie (qui se situerait à peu près sous l'actuelle rue Miradou).

Le **bâtiment 5C**, situé au sud de la cour, est parallèle au bâtiment 5A. L'édifice mesure 12 m sur 6 m au minimum. Au nord et à l'ouest, deux larges murs liés à la terre⁴⁹⁸ chaînés entre eux sont partiellement conservés en fondation. L'axe de la façade méridionale était certainement à l'emplacement du mur médiéval de la phase suivante. À l'est, la limite semble être formée par un autre édifice, le bâtiment 5D. Un cloisonnement à l'intérieur du bâtiment 5C n'est conservé que par la tranchée d'épierrement et la semelle de fondation en mortier avec

l'empreinte des gros blocs de la première assise⁴⁹⁹. Lui est liée une structure bâtie de 0,50 sur 0,80 m, également repérée par la semelle de fondation de mortier ; il s'agit d'un support, peut-être d'un contrefort, ou simplement de la base d'un emmarchement. Il est possible que ces structures soient héritées d'une phase précédente. La largeur des murs de cette construction, supérieure à 1 m, laisse imaginer une solide construction à étages. Le bâtiment 5C n'a pas livré de sol du fait des dérasements ultérieurs, mais ils sont au moins 0,40 m plus hauts que celui du bâtiment 5B1.

Le **bâtiment 5D** n'est perçu que par un mur nord-nord-est/sud-sud-ouest et un retour supposé : le niveau intérieur de ce bâti est 1 m plus haut que celui de l'espace 5B2 qui le borde au nord. Son orientation est légèrement divergente par rapport à la trame des autres constructions. Ce n'est pas un phénomène isolé car le mur de terre crue est également divergent. Ces pièces sont peut-être orientées vers un autre axe de circulation à l'est, éventuellement la rue Miradou qui est hors emprise de la fouille. Cependant cette rue n'est pas attestée par les archives pour cette époque.

Les quelques datations recueillies pour les deux bâtiments situent les structures dans l'Antiquité tardive ou plus vraisemblablement aux X^e-XI^e s. Elles sont recouvertes par les vestiges du XIII^e s.

Au sud, les dérasements modernes ont tout détruit, les murs y compris, jusqu'aux niveaux de l'Antiquité tardive ; les niveaux médiévaux étaient donc plus hauts, soit au-dessus de 10,90 m NGF.

2.2. L'habitat au XIII^e s.

Au XIII^e s., le paysage est toujours marqué par le cimetière. Au sud de la rue Four-du-Chapitre, l'habitat se développe avec la construction de deux bâtiments en façade (bâtiments 4 et 3A) et un bâtiment à l'arrière de l'îlot (3B). Au pied de la butte Saint-Laurent, les constructions ne sont que partiellement modifiées.

2.2.1. La densification du bâti au sud de la rue Four-du-Chapitre

Si au nord de la rue Four-du-Chapitre l'espace devient ouvert et libre de constructions, au sud de la rue, les terrains sont progressivement bâtis au XIII^e s. (**fig. 127**). Deux bâtiments, sans doute des habitations, sont édifiés le long de la rue et une maison est construite en retrait dans l'îlot au cours de la seconde moitié du XIII^e s. Les bâtiments 4 et 3A sont construits sur des remblais datés

⁴⁹⁵ Sa largeur est de 0,45 m.

⁴⁹⁶ Ils se situent à 10,30 m NGF.

⁴⁹⁷ Il mesure 24 m².

⁴⁹⁸ Ils mesurent 1,10 et 1,20 m de large.

⁴⁹⁹ Il mesure 1,05 m de large.

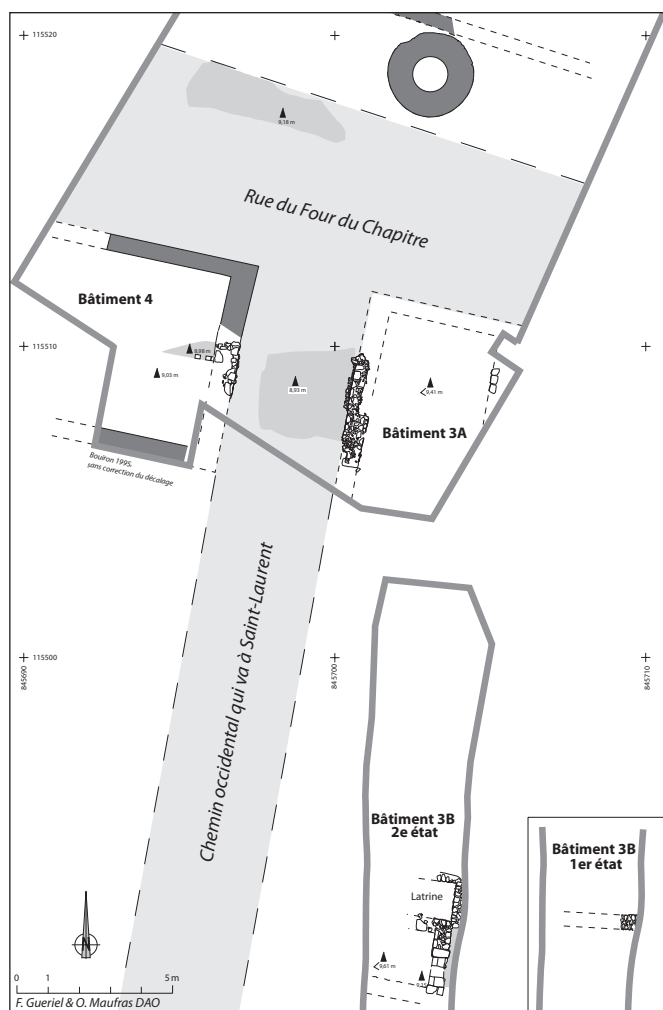


Fig. 127. L'habitat de part et d'autre de la rue Four-du-Chapitre au XIII^e s. (DAO F. Guériel, O. Mauftras/Inrap).

des X-XII^e s. de part et d'autre d'un espace ouvert qui peut correspondre à l'extrémité d'une rue perpendiculaire à la rue Four-du-Chapitre : le chemin oriental qui va à Saint-Laurent (voie VI).

Le **bâtiment 4** est à l'angle sud-ouest des rues et le bâtiment 3A à l'angle sud-est. L'angle nord-est du bâtiment 4, dégagé partiellement dans le cadre de diagnostics (Bouiron *et al.* 1995), présente une façade sur rue au nord, une façade à l'est et un mur au sud. La construction a été observée sur 4,50 m d'est en ouest sur 6,80 m. Son extension complète déborde l'emprise du tracé du tunnel. Son mode de construction est hétérogène. La façade nord et celle du mur oriental ont été traitées différemment de celle du sud. Les premiers ont deux assises de fondation de blocs équarris liés à la terre (respectivement larges de 0,55 et 0,45 m), et une assise d'élévation de moellons de calcaire à peine plus étroite soigneusement parementée, également liée à la terre. Le mur méridional, fondé plus profondément (1,10 m, large de 0,60 m) est lié au mortier (Bouiron *et al.* 1995, p. 36). À l'intérieur du bâtiment,

plusieurs niveaux fins d'occupation se situent à l'ouest du mur oriental. Une couche de cendre de 5 cm d'épaisseur maximale, datée du XIII^e s., sert de lit de pose et de niveau d'assainissement au sol. Ce sol épais de 2 cm est composé d'une chape de chaux sur 1 cm et de terre battue sur l'autre centimètre. Il est surmonté de deux recharges compactes limoneuses sableuses avec quelques tuiles et cailloutis, daté du XIII^e s.

Le **bâtiment 3A** fait face au précédent, de l'autre côté du chemin oriental qui va à Saint-Laurent (voie VI). Seuls deux murs parallèles orientés nord-sud et de construction soignée subsistent : celui de la façade donnant sur la voie, et celui d'un mur de refend ou d'une façade orientale. La construction observée sur 5,50 m de long (d'est en ouest) et 4 m de large (soit une superficie de 22 m²) n'a conservé aucun sol. Le mur de façade, massif, atteint 0,85 m de large en fondation (mais celle-ci se limite à une assise de pierres sur un hérisson de fragments de tuiles) et 0,70 m en élévation. Des moellons de calcaire de taille variable, bruts ou équarris, liés avec du limon forment un double parement régulier. Le mur à l'est conserve 0,50 m de largeur, mais son parement oriental a disparu ; il emploie dans la fondation conservée des matériaux disparates : galets et pierres calcaires taillées.

Le bâtiment, installé sur une terrasse, surplombait le bâtiment 4 d'au moins 0,43 m. Les aménagements modernes ont arasé la construction. L'espace, entre les bâtiments, large d'environ 3,10 m est considéré comme le chemin oriental qui va à Saint-Laurent (voie VI). C'est un niveau horizontal (l'altitude supérieure est à 8,93 m NGF), épais de 10 cm, qui recouvre la tranchée de fondation et remonte légèrement contre la première assise d'élévation de la façade occidentale du bâtiment oriental (3A). Ce niveau limoneux sableux gris avec quelques fragments de mortier de chaux est daté par la céramique des XII^e-XIII^e s.

La **maison 3B**, en retrait dans l'îlot, est construite au XIII^e s. à une vingtaine de mètres au sud des bâtiments 4 et 3A, entre le chemin oriental qui va à Saint-Laurent (voie VI) et la rue de l'Aumône auxquelles elle semble être perpendiculaire. Comme les précédentes, elle est largement hors emprise et en partie détruite par les constructions modernes. Les deux pièces, partiellement dégagées, ne permettent pas de saisir le plan d'ensemble de la bâtisse, ni de restituer le tracé exact de la rue de l'Aumône.

Deux états sont perceptibles. Le premier est représenté par un mur est-ouest qui recoupe une fosse antérieure (X^e-XII^e s.). Ce mur imposant, large de 0,70 m, peut-être un mur de façade, conserve quatre assises de fondation et cinq assises d'élévation. La maçonnerie est faite de moellons et de blocs retouchés de matériaux disparates

(calcaire rose de La Couronne, tuf, grès, calcaire tendre, poudingue) disposés en deux parements avec un blocage interne d'éclat de pierre et de tuiles, le tout lié à la terre. La présence de mortier sur certains blocs montre qu'ils sont en remploi.

Le second état marque l'abandon du mur et la construction d'une latrine par dessus. Chaque mur de la latrine n'est formé que d'un seul parement orienté vers l'intérieur de la structure ; l'espace entre le parement et le creusement est comblé de pierres de tailles diverses. Le comblement de la structure est composé de limons sableux brun foncé contenant de la cendre, de nombreux charbons de bois, de rares cailloutis et des traces de plâtre rose. Les apports organiques du sédiment permettent d'identifier une latrine. Au sud de celle-ci, des éléments de maçonnerie conservés permettent de restituer deux pièces, l'une à l'ouest de l'autre, limitées au sud par un mur de façade ou de refend.

La pièce occidentale, particulièrement étroite, est dégagée sur 10 m² : le mur méridional a été largement épiercé et le mur occidental est hors emprise. Le mur oriental, mieux conservé, est percé d'une porte avec un seuil aménagé (0,93 x 0,40-0,50 m) pour accéder à la pièce voisine. Le sol a disparu, du fait d'un décaissement moderne. Le substrat présente dans ce secteur une remontée prononcée vers l'est où il culmine à 9,61 m NGF. Ceci indique une altitude supérieure du sol médiéval. La pièce est donc surélevée par rapport au seuil, situé à 9,15 m NGF. Il ne reste rien de l'emmarchement nécessaire pour rattraper la différence de niveau. Une feuillure à l'ouest des piédroits constitue la trace d'un vantail de porte ouvrant à l'est.

La pièce orientale n'a été observée que sur une petite superficie. Le substrat, retaillé horizontalement, est couvert par une fine couche d'argile damée qui forme le sol. La présence de petits charbons et de cendres qui noircissent la surface donnent l'impression d'une occupation domestique. La pièce est en contrebas de sa voisine à l'ouest, d'une cinquantaine de centimètres au moins puisque son sol est à 9,06 m NGF. Ainsi, la construction est étagée suivant le sens du pendage naturel.

La maison 3B est homogène : ses murs sont chaînés les uns aux autres et pareillement bâtis de matériaux disparates liés à la terre. Elle est datée de la seconde moitié du XIII^e s. par la céramique et une monnaie retrouvées dans le sol de la pièce orientale.

2.2.2. L'évolution du bâti sur la butte Saint-Laurent au XIII^e s.

Le **bâtiment 6** ne conserve pas trace de son évolution au XIII^e s., mais pas de témoin non plus de son abandon : il semble bien perdurer tel quel (**fig. 128**).

En revanche, l'espace interne du **bâtiment 5A** est détruit jusqu'aux couches de l'Antiquité tardive et c'est à cette occasion que le mur antique qui subsistait dans la pièce est arasé ainsi que probablement les premiers sols médiévaux. Deux remblais d'une dizaine de centimètres d'épaisseur chacun sont rapportés, puis recouverts par l'installation d'une nouvelle cloison nord-sud, conservée sur une assise de fondation et constituée de moellons retouchés de calcaire liés à la terre. Le mur⁵⁰⁰ est interrompu au sud avant le mur de façade pour ménager un espace de 0,80 m de large qui correspond à une ouverture. Au nord, la cloison s'appuie sur la fondation de l'ancien mur arasé et couverte par le sol de chantier, formant ainsi un autre passage. Ces remaniements sont datés de la seconde moitié du XIII^e s. De part et d'autre de la cloison, deux lambeaux de sols de mortier fin et blanc ont été mis au jour ; ce sont certainement les surfaces de chantier. Elles sont surmontées d'une seconde couche de mortier, partiellement conservée. Ces sols ont une surface relativement plane. Dans la pièce orientale, un foyer de 0,50 sur 0,40 m a été observé à proximité de la cloison ; il est formé d'une surface rubéfiée et constellée de cendres et de charbons, sans aménagements. Quelques fragments de corail ont été découverts dans le sol de cette pièce.

Le **bâtiment 5B1** perdure peut-être tel qu'il était au XII^e s. Sa limite avec l'espace 5B2 est arasée à une date mal définie, et aucun vestige ne peut être attribué à cette période.

Entre les **espaces 5B2** et **5B3** est construit un mur de direction nord-est/sud-ouest de 0,65 m de large, soit également divergent vers l'est par rapport aux autres constructions. Son contact avec les bâtiments 5A et 5C n'est pas conservé. Le parement ouest est couvert d'un enduit de mortier de chaux lissé qui s'interrompt horizontalement à hauteur de la première assise d'élévation. Il est vraisemblable que cet espace ouvert ou semi-ouvert est alors fermé en un bâtiment. Un sol de terre s'appuie aux deux murs au niveau de la base des enduits. Il est surmonté d'un niveau de cailloutis et d'une lentille de charbon de bois et de cendres indiquant un feu occasionnel. Le sol présente un pendage vers le nord. Ces couches témoignent d'une occupation continue entre la fin du XII^e et tout le XIII^e s., sans que celle-ci puisse être caractérisée. Ces couches contiennent des déchets de corail.

L'**espace 5B3** est vierge de construction à la fin du XII^e et au tout début du XIII^e s. : l'occupation est simplement marquée par le creusement de quelques fosses dont la fonction n'est pas définissable et par des

⁵⁰⁰ Il mesure 0,55 m de large.



Fig. 128. L'habitat sur le flanc nord de la butte Saint-Laurent dans la première moitié du XIII^e s.
(DAO O. Maufas, M. Thomas/Inrap).

remblais successifs peu épais et diversement étendus. L'espace semble toujours fonctionner comme une zone ouverte vers l'est.

Dans le courant de la seconde moitié du XIII^e s. (fig. 129), l'espace entre les bâtiments 5A et 5C reste à peu près identique. Néanmoins, le mur séparant les espaces 5B2 et 5B3 est détruit puis le terrain est remblayé par des couches datées du milieu et de la seconde moitié du XIII^e s. qui contiennent également des déchets de corail. Un nouveau mur, d'une direction plus conforme à l'orientation du bâti de l'îlot, est ensuite installé dans une tranchée de fondation qui perce ces remblais. Il est constitué de blocs et moellons régulièrement assisés et enduit de mortier blanc sur son parement ouest. En revanche aucune trace d'un mur de façade occidentale ne subsiste ; l'espace est peut-être ouvert, ou sa limite

est en bordure de rue à l'ouest, hors emprise du chantier. L'espace 5B2 reçoit alors un remblai puis un sol qui remonte à l'est et au sud sur les murs et présente toujours une pente vers le nord-ouest. Il est assez régulier et se compose d'une surface de mortier de chaux parfois en gros nodules. Cet espace est par la suite abandonné ; une couche de sables, limons et de mortier de chaux qui provient certainement de la dégradation de l'enduit des murs, est surmontée de deux remblais contenant des éléments de construction (blocs, fragments de tuiles, cailloutis et enduit). Ces deux couches coïncident certainement avec la récupération des matériaux des élévations des murs avant épierrement des parties enfouies.

La plupart des couches du bâtiment 5A et de l'espace 5B2 ont livré des déchets de corail. Ce ne sont pas les rejets d'un travail artisanal, mais des débris qui proviennent certainement d'un tri avant vente du corail à des



Fig. 129. L'habitat sur le flanc nord de la butte Saint-Laurent dans la seconde moitié du XIII^e s. (DAO O. Mauftras, M. Thomas/Inrap).

ateliers de joaillerie (*cf. supra* § I, 3, 1.1.). Quelques-unes de ces couches ont livré du mobilier du XIII^e s.

Le **bâtiment 5D** est rasé au XIII^e s. et le bâtiment 5C est reconstruit. Le dérasement moderne du terrain jusqu'aux niveaux du XII^e s. ne permet pas de comprendre à quel moment sont détruits les deux gros murs nord et ouest du bâtiment 5C ; il n'est donc pas possible de conclure si la pièce 5C1 existe encore. Trois nouveaux murs redessinent la pièce 5C2 qui mesure au moins 6 m sur 4,80 m. La façade septentrionale est alors constituée de deux murs de part et d'autre de l'axe du mur qui forme la limite entre l'espace 5B2 et l'espace oriental 5B3. Les murs ne sont, ni exactement alignés l'un avec l'autre, ni de même facture. Le tronçon ouest, bâti comme un mur de terrasse, est constitué de blocs de calcaire, grès et travertin liés à la terre, et est recouvert d'un enduit sur son parement nord. Le second tronçon ne se compose que de calcaire. La liaison entre ces deux pans de mur

et le mur de l'espace 5B2 n'est pas conservée de sorte que la chronologie relative de leurs installations n'a pas pu être établie. Un mur de direction nord-sud est bâti en retour vers le sud formant la limite ouest de la pièce 5C2. Il est construit en blocs bruts ou retouchés de calcaire, de grès, de travertin et de poudingue, liés à la terre. Il est rapidement remplacé par un autre mur qui surmonte son arasement, bâti avec des matériaux similaires. Aucun sol ni aucun remblai de cette phase n'est conservé.

2.3. L'habitat de la fin du XIII^e s. et du XIV^e s.

Dans la partie nord, l'occupation à la fin du XIII^e et au XIV^e s. est similaire à celle de la phase antérieure, sauf au sud-est de la cathédrale où elle se développe avec la construction de maisons réduisant l'emprise du cimetière (**fig. 130**). L'habitat mis en place est celui du

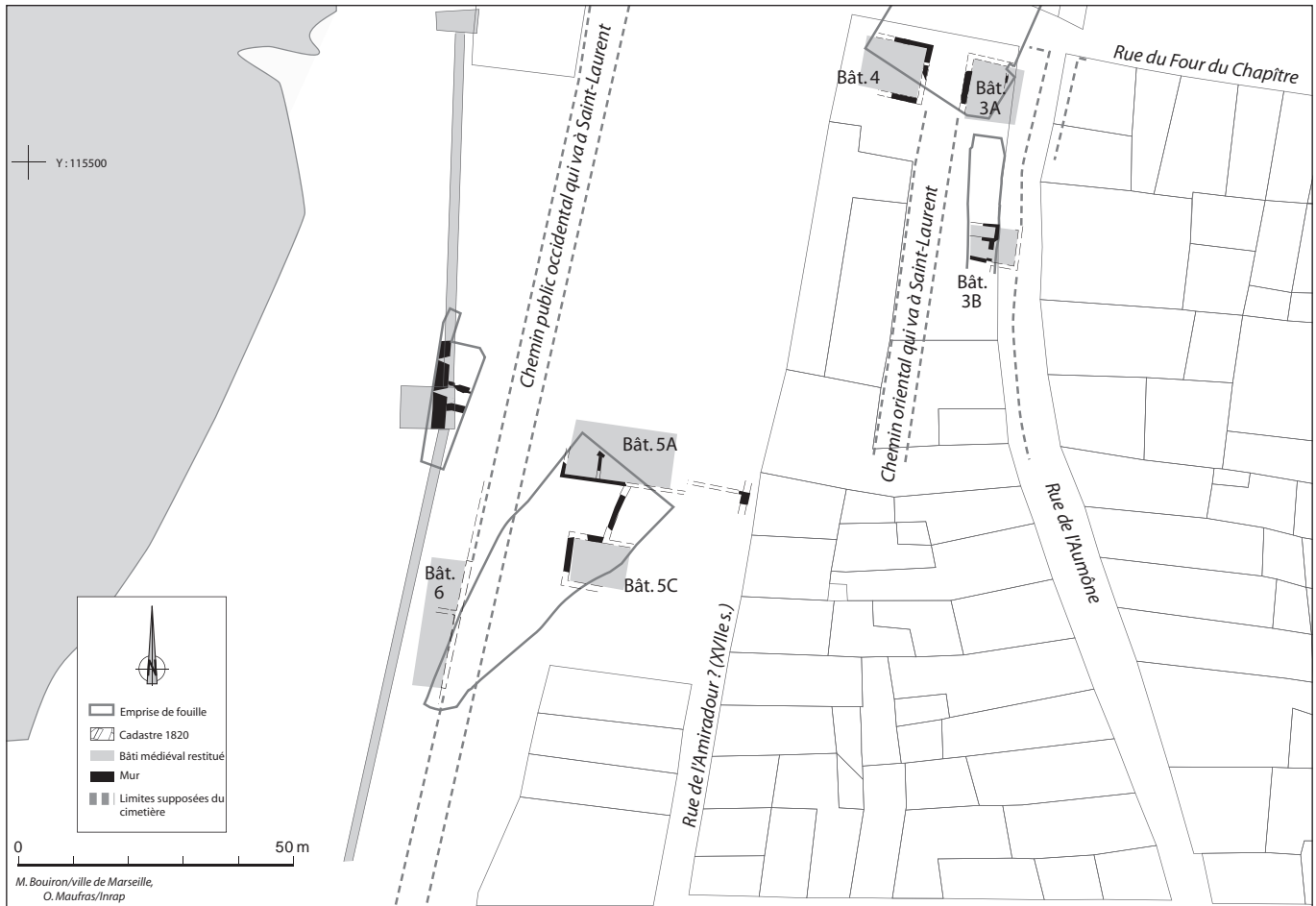


Fig. 130. L'habitat au XIV^e s. (DAO M. Bouiron/Ville de Nice, O. Maufra/Inrap).

clergé. Une maison, identifiée comme la maison canoniale, est également construite à cette période⁵⁰¹. Au sud, le bâti devient plus clairsemé puis une place est créée.

2.3.1. Au sud de la rue Four-du-Chapitre

Au sud de la rue Four-du-Chapitre, les bâtiments 4, 3A, 3B perdurent jusqu'à l'Époque moderne, au cours de laquelle ils feront l'objet de transformations. Aucune modification n'est perceptible pour le XIV^e s.

2.3.2. Le recul du bâti sur la butte Saint-Laurent

Le bâti du pied de la butte Saint-Laurent est progressivement démonté à partir de la fin du XIII^e s. (fig. 131). C'est entre 1320 et 1330 qu'est construit le rempart occidental qui longe la mer ; il ne sera détruit qu'au XIX^e s. (Bouiron, De Luca 1994).

Le long **bâtiment 6**, dont les niveaux du XII^e s. sont directement surmontés par des décaissements du XIX^e s., n'est pas documenté, mais on peut se poser la question de savoir si la construction du rempart n'a pas été l'occasion de sa destruction. La distance entre la façade orientale du bâtiment et le tracé supposé du rempart (Bouiron 2001c) est seulement de 5 m, mais cela est peut-être suffisant pour que le bâtiment reste intact.

Les murs du **bâtiment 5A** sont épierrés, des matériaux récupérés, d'autres laissés sur place sur les sols d'occupation du XIII^e s. Cette couche d'abandon, datée également du XIII^e s., est directement recouverte par un remblai contenant des mobiliers du milieu du XIX^e s. Au sud, certains murs existent encore au moins partiellement en élévation puisque le mur de direction nord-sud qui séparait l'espace 5B2 de l'espace 5B3 retient de part et d'autre une couche de démolition et le mur formant un retour oriental est arasé à une cote supérieure à celle de cette couche. Ici encore, les niveaux de démolition sont directement surmontés par des couches d'époques moderne et contemporaine.

⁵⁰¹ Celle-ci fera l'objet d'une publication ultérieure dans le cadre du volume sur le groupe cathédral.

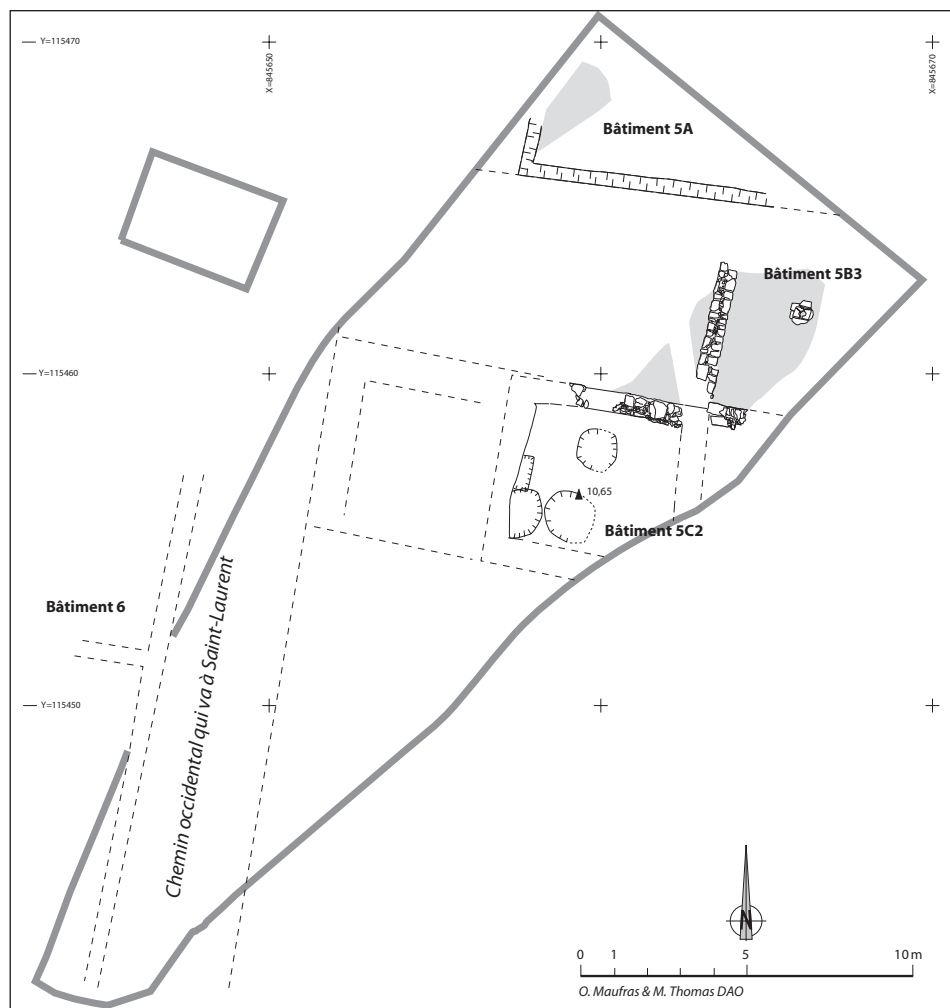


Fig. 131. Le recul progressif de l'habitat sur le flanc nord de la butte Saint-Laurent à la fin du XIII^e s. (DAO O. MaufRAS, M. Thomas/Inrap).

À la fin du XIII^e s. ou au début du XIV^e s., la façade occidentale de la **pièce 5C2** fait l'objet d'une nouvelle transformation. Elle est abattue et son arase est recouverte par un remblai largement constitué des débris de la destruction de ses murs et de sa toiture (blocs, mortiers, enduit, tuiles). La nouvelle façade est érigée à l'ouest de la première (peut-être d'ailleurs antérieurement à son démontage pour limiter le temps où le bâtiment est resté découvert), agrandissant le bâtiment de 0,60 m vers l'ouest. Le mur nord existant est allongé vers l'ouest et un mur de façade méridionale est construit. À l'est, un mur ferme l'espace, qui a la forme d'une salle quadrangulaire, presque carrée de 2,30 sur 2,10 m. Les murs ont été largement épierrés ou détruits par les canalisations récentes ; on ne connaît donc pas la nature de leur maçonnerie. Le sol interne n'est pas conservé non plus, mais le remblai de démolition qui le supportait est percé de plusieurs fosses. Les trois fosses les plus anciennes sont circulaires ; leur diamètre se situe

entre 1,20 et 1,45 m. Elles ne présentent aucun aménagement particulier et n'ont qu'une faible profondeur conservée, de 0,10 à 1,25 m. Même si les couches ont été tronquées sur plusieurs décimètres de profondeur, elles restent peu profondes. Elles ne correspondent donc pas à des silos mais au calage de structures, probablement des tonneaux ou des cuves en bois. Une quatrième fosse contemporaine est installée contre la façade occidentale ; elle est rectangulaire (1,10 sur 0,40 m) et est aussi peu profonde (0,10 m). Elle a pu servir également à l'installation d'une structure. Les comblements d'abandon des fosses contiennent des matériaux de construction sans doute issus d'une démolition dont de nombreux morceaux d'argile rubéfiée⁵⁰², des rejets de cuisine et de petit artisanat, métal, corail (peut-être issus des couches antérieures avoisinantes). Cette petite

⁵⁰² Aucune trace de foyer ou de four n'a été retrouvée.

pièce appartient certainement à un ensemble plus vaste, peut-être à vocation artisanale.

2.3.3. La création de l'esplanade de la Tourette

Par la suite, le bâti est entièrement détruit et une place est créée. Seule une structure maçonnée qui semble correspondre à un support a été retrouvée. Elle est constituée de blocs et dalles de calcaire liées au mortier et forme une base de 0,65 sur 0,75 m et 0,18 m de profondeur conservée. Cet aménagement est percé en son centre d'une ouverture de 16 cm de diamètre dont la paroi interne est cannelée d'entailles verticales. Ce trou central a pu servir au calage d'un poteau étroit ou d'une hampe. La date de la transformation de l'îlot en place intervient au plus tôt à la fin du XIII^e s., date du rare mobilier retrouvé dans la structure elle-même, mais sûrement plus tardivement. La création d'un espace libre à l'arrière du rempart a pu sembler indispensable à la défense de la ville, peut-être pour rendre plus ardu le franchissement de la muraille. Par ailleurs, un texte de 1424 fait état du remboursement des avances faites « pour avoir fait terrasser la rive de la mer de l'est du siège à la Tourette »⁵⁰³. Donc la place semble bien avoir été créée avant cette date, soit à la fin du XIV^e s. ou au tout début du XV^e s., détruisant certainement les traces de l'habitat du XIV^e s. dont il ne nous est presque rien parvenu.

2.4. Conclusion

Les lacunes importantes, dues à la faible largeur du tracé du tunnel et aux perturbations modernes et contemporaines, ne permettent pas une vraie vision de la densité de l'habitat du Moyen Âge sur ce secteur de la ville. Cependant, aux X^e-XII^e s. et au XIII^e s., les espaces construits et espaces libres maillent le territoire vers le nord tandis que le bâti est assez dense au sud. À partir de la fin du XIII^e s et début du XIV^e s., l'habitat s'intensifie vers le nord, alors qu'il tend à reculer vers le sud. Est-ce la volonté de conserver des espaces libres à l'arrière des murs du rempart construit en 1320-1330 ou le désir de ménager un accès monumental à l'entrée sud de La Major, qui constitue l'entrée principale de la cathédrale, qui a incité à détruire le bâti dans la zone sud ? Les voies aussi bien celles héritées de l'Antiquité que celles nouvellement créées, convergent vers la cathédrale de La Major.

Les parcelles ne sont jamais complètes dans l'emprise du chantier ; néanmoins quelques remarques peuvent être faites. Les largeurs lorsqu'elles sont perçues dans

leur intégralité sont comprises entre 4,50 et 6 m, ce qui est conforme à la réception d'une poutraison. Ces dimensions sont supérieures à celles observées dans le bourg Sainte-Catherine (Bouiron 2001a), plus proches de 4 m. Différents modules apparaissent, entre 4 et 7 m dans le bourg de Morier, entre 4 et 5 m et parfois même 8 m sous la place Villeneuve-Bargemon. Les maisons d'angle 4 et 3A sont incomplètes. Les longueurs sont systématiquement incomplètes, mais supérieures à 10 m, ce qui correspond à la longueur des parcelles médiévales retrouvées dans les chantiers cités ci-dessus (entre 10 et 16 m, Paone 2005).

Le point commun avec les maisons des quartiers de faubourg est qu'elles ouvrent par le petit côté sur les voies de circulation. Ici, les ouvertures sur l'extérieur ne sont majoritairement pas conservées, mais la maison 3B ouvre sur la rue de l'Aumône par le petit côté et il doit en être de même pour les bâtiments 5A, 5B1 et 5C qui sont perpendiculaires au chemin occidental qui va à Saint-Laurent. Inversement la maison 2B, liée aux chanoines, ouvre sur la rue des Treize-Coins sur sa longueur et le bâtiment 6 sur la voie occidentale qui mène à Saint-Laurent. Cette disposition est plus rare mais peut s'expliquer par la position des constructions. Le bâtiment 6 est peut-être axé parallèlement à la voie car l'emplacement en bord de la falaise ne permettait pas de faire autrement ; le bâtiment 2B est proche de la cathédrale et c'est peut-être volontairement que sa longue façade se développe sur la rue vers le chevet de l'église.

Les éléments structurants de l'architecture sont en pierre, à l'exception d'un mur en briques de terre crue dans l'îlot de la butte Saint-Laurent. Dans la partie sud du chantier, les murs sont tellement arasés et épierrés qu'il est difficile de définir de façon plus précise les matériaux de construction. Dans la partie nord du site, le matériau le plus utilisé est le calcaire blanc de Saint-Victor, sous forme de blocs pour les fondations et de moellons équarris pour les élévations. Le liant varie suivant la nature de la construction et sa date : pour les fondations des X-XII^e et XIII^e s., on utilise du mortier ou de la terre. Les élévations sont en revanche essentiellement liées à de la terre. À la fin du XIII^e s. ou au début du XIV^e s., elles sont liées avec du mortier et les fondations avec de la terre ou du mortier. Les murs de façades ou de refend ont des largeurs remarquables, souvent supérieures à 0,80 m. On peut penser qu'il s'agit de bâtiments à plusieurs étages même si aucun élément archéologique ne permet de le confirmer.

De manière générale, l'implantation du bâti autour de la cathédrale de La Major et au pied de la butte Saint-Laurent est conforme à ce qu'était l'usage à Marseille au Moyen Âge.

⁵⁰³ Notaires, AD13 392 E 159 d'après B. Roberty (manquant au 19 octobre 2000) fol. 10v.



Fig. 132. Plan général des vestiges modernes et contemporains (jusqu'au milieu du XIX^e s.)
(DAO M. Bouiron/Ville de Nice, O. Maufra/Inrap).

3. Les transformations durant la période moderne (N. Scherrer, N. Valour)⁵⁰⁴

Jusqu'au XIX^e s., le quartier de la Major est fermé au nord et à l'ouest par le mur d'enceinte de la ville (fig. 132). Avec le temps, ces ouvrages se détériorent et la documentation écrite rend compte des problèmes posés par la dégradation progressive des murs et des besoins récurrents de travaux de consolidation. Un mur de soutien de la falaise a été mis au jour à l'extrémité nord du chantier. Le maillage des rues subit quelques modifications de tracé et de nouvelles rues sont créées.

Le quartier de la Major reste religieux au début du XVII^e s. La chapelle de la confrérie des Pénitents blancs de Saint-Lazare est édifiée dans le cimetière (elle ne sera pas traitée dans ce volume mais dans celui du groupe cathédral). Les textes attestent l'implantation religieuse jusqu'au sud de la rue Four-du-Chapitre. À la fin du XVIII^e s., la maison commune devient la maison du bas clergé et n'abrite plus que des curés et prêtres du bas chœur. Ils y resteront jusqu'à la vente de l'îlot comme bien national en 1792⁵⁰⁵. Les constructions de l'îlot sud du vallon, réservées à l'habitat, sont regroupées au XIX^e s. au sein d'une fabrique de colle.

Au sud de notre emprise sont conservés quelques niveaux de l'aménagement de l'esplanade de la Tourette. Les vestiges modernes, mieux conservés que les constructions antérieures, ont été cependant perturbés par le dérasement préalable à l'installation de la rue Robert-Schuman (seconde moitié du XIX^e s.).

3.1. L'évolution du réseau viaire

À l'Époque moderne, le réseau des rues reste globalement inchangé. La grande nouveauté est la création de la rue Rouge à l'est de notre emprise en 1745. Le chemin public occidental qui va de la cathédrale à l'église Saint-Laurent est plus large à l'Époque moderne qu'au Moyen Âge ; il a été agrandi par la création de l'esplanade de la Tourette au XV^e s. Les niveaux de sol de cet élargissement ont été retrouvés sur une surface très réduite. Le devenir du chemin oriental qui mène à Saint-Laurent est moins évident ; elle n'est peut-être plus passante au nord. L'accès à la rue Four-du-Chapitre semble en partie barré par un muret (si celui-ci n'est pas le vestige d'une marche dans la rue).

⁵⁰⁴ D'après les textes de S. Barbier, C. Barra, L. Ben Chaba, S. Fournier, O. Maufras, N. Scherrer, S. Vondra, E. Yebdri in Barra *et al.* 2004.

⁵⁰⁵ AD13 1 Q 660.

3.1.1. La rue des Treize-Coins

Les vestiges modernes de la rue des Treize-Coins se composent de deux niveaux de circulation successifs et de trois canalisations enterrées, préservées sur environ 4 m² dans le renforcement à l'angle des bâtiments 2B et 2C. Le niveau moderne le plus ancien est un remblai de limons bruns qui couvre directement le cimetière médiéval, sans doute parce que son épandage succède au dérasement des niveaux médiévaux. La couche devait s'appuyer contre la façade médiévale du bâtiment 2B ; elle est recoupée par la façade moderne de cette maison. Par ailleurs, elle est percée par quatre canalisations qui sont des évacuations aménagées dans la rue, observées sur environ 1,50 m à 7 m de long. Les unes sont appareillées, les autres faites de borneaux de terre cuite d'environ 0,45 m chacun. Le niveau de circulation correspondant à cet état de la rue n'est pas conservé. Le deuxième état moderne de la rue correspond à un nouvel apport de composé de chaux et de *brésié* et à une couche fine de sédimentation. Sur une très petite surface, le revêtement de cette rue est conservé : il s'agit d'un pavage de galets posés sur chant qui couvre la tranchée



Fig. 133. La calade de galets de la rue Four-du-Chapitre, fin du XVII^e s. (cl. F. Parent/Inrap).

de fondation de la nouvelle façade du bâtiment 2B. Le troisième état associe de nouveau des remblais d'exhaussement à un sol pavé. Les apports de limons et de sables couvrent l'état précédent et sont percés par l'installation d'un collecteur, plus profond mais de même capacité que les précédents. La chaussée se compose d'un pavage de galets posés sur chant ou à plat, abîmés par une ornière dans l'axe de la rue. Ces niveaux de circulation sont tous datés autour de la seconde moitié du XVIII^e s.

3.1.2. La rue Four-du-Chapitre

La rue Four-du-Chapitre a légèrement changé d'emprise à l'Époque moderne du fait du déplacement de la façade méridionale de la maison du Chapitre. À l'endroit où la rue débouche sur la place de la Major son emprise est réduite de 0,50 m. Au sud, l'alignement du bâti reste stable et la bordure de la rue garde sa configuration jusqu'au XIX^e s. La construction d'une usine de colle occasionne de nouveau une réduction de la voie : sa façade est construite 2 m en avant des façades médiévales ce qui réduit la largeur de la rue à 4 m. Le niveau de la rue est rehaussé à l'Époque moderne, par l'apport de remblais ; cinq conduites sont alors installées. Ces aménagements sont couverts par une calade de galets posés sur chant conservée sur 9 m² et datée par la céramique du dernier quart du XVII^e s. (fig. 133).

3.1.3. Une ruelle est-ouest au sud de la rue des Treize-Coins

Entre la rue des Treize-Coins et la rue Four-du-Chapitre, une ruelle est partiellement conservée dans sa partie orientale. Elle est pavée de galets et suit la pente naturelle du terrain (d'est en ouest vers la mer). L'écoulement est facilité par un fil d'eau constitué d'un alignement de galets inférieurs au reste du pavement. Les galets sont disposés sur chant et liés à des sables limoneux jaune (fin XVII^e-fin XVIII^e s.). La surface de circulation est recouverte par endroits d'une mince couche de terre charbonneuse qui contient des particules de fer. La ruelle sera détruite par un grand collecteur du XIX^e s.

Elle peut ouvrir à l'ouest sur la place de la Major, mais son débouché oriental reste plus énigmatique (rue *androna que non transit* ?).

3.2. Le mur de confortement de la falaise

Le rempart à l'ouest de l'esplanade de la Tourette est hors emprise du chantier du tunnel, mais a été observé sur environ 11 m de longueur avenue Vaudoier (Bouiron,

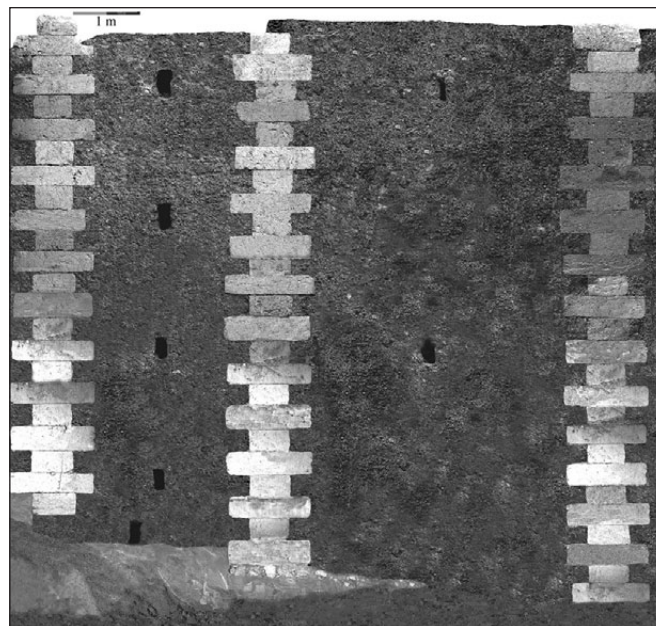


Fig. 134. Le mur de soutènement de la falaise vu du nord (reconstitution d'après photomontage T. Maziers/Inrap).

De Luca 1994). Construit entre 1320 et 1330, il n'est détruit qu'au XIX^e s.

Au nord, un grand mur a été observé sur 10,30 m de long. Il n'est conservé qu'en fondation, sur une profondeur de 8,80 m. Celle-ci est bâtie directement sur le substrat entaillé par une grande tranchée. Le mur présente un parement vertical, côté ville, au sud, et un parement avec un fruit d'environ 6 % côté mer, au nord. La base de la fondation mesure 2,30 m de large puis 1,80 m à la hauteur de son arasement qui correspond approximativement au niveau du sol contemporain *intra muros*. Le parement nord présente des assises régulières de blocs de poudingue et de calcaire urgonien. Le parement sud est fait de moellons de calcaire urgonien, disposés en assises moins régulières. Le blocage est constitué surtout de pierres de poudingue de tous calibres auxquelles sont associés des fragments de tuile et de céramique. L'ensemble est lié à un mortier gris abondant sur lequel on a distingué par endroits les traces des coffrages de mise en œuvre. Le mur est renforcé à l'arrière par des contreforts : trois ont été mis au jour, distants d'environ 2,5 et 4,5 m. Ils sont construits en même temps que l'ouvrage principal auquel deux d'entre eux sont chaînés sur le parement méridional. Constitués de murs de longueur et de largeur irrégulière, ils sont ancrés dans la tranchée qui forme des paliers en escalier pour leur servir d'appui. L'ouvrage est daté entre le deuxième quart et la fin du XVIII^e s. Le parement septentrional du mur est régulièrement aménagé de raidisseurs sur le parement septentrional en pendant aux contreforts. Ils

sont constitués de blocs en grand appareil taillés dans le calcaire rosé de La Couronne⁵⁰⁶, disposés alternativement en boutisse et en panneresse pour former trois jambes harpées. Celles-ci apportent non seulement de la rigidité au mur, mais fournissent aussi une certaine esthétique à l'ensemble (**fig. 134**). La maçonnerie est percée, sur le tronçon qui en a été dégagé, d'au moins sept chantepleures qui facilitent l'écoulement des eaux d'infiltrations retenues à l'arrière du mur.

3.3. Les îlots au sud de la rue Four-du-Chapitre : de l'habitat à l'industrie

Le bâti de l'îlot reste à l'Époque moderne tel qu'il était au Moyen Âge. Les maisons 4, 3A et 3B conservent leurs limites antérieures, mais subissent des réfections internes. À la fin du XVIII^e s. ou au début du XIX^e s., l'implantation de la fabrique de colle d'Auguste Signoret transforme les bâtiments jusque-là utilisés comme dépendances de l'archidiaconat.

3.3.1. La maison 4

Les murs de la maison 4 (**fig. 135**) sont reconstruits et le sol réaménagé. Le terrain est d'abord nivelé sur le sol médiéval avec des limons bruns. Des carreaux rectangulaires (27 x 13 cm), installés sur une fine chape de mortier grisâtre et de chaux, sont disposés en rangée dans la partie nord de la pièce et forment un tapis carré dans la partie sud, devant une cheminée. Celle-ci est bâtie contre le mur de façade orientale. Elle mesure 2 m sur 1,10 m. Une dalle de pierre bloquée par des briques posée sur chant supporte la sole. Une fosse perce le niveau de sol carrelé. De la céramique de Monteluppo, datée de la première moitié du XVI^e s. a été retrouvée dans son comblement (Bouiron *et al.* 1995, p. 39). Le sol de l'état précédent est remplacé ; seule la chape en mortier de chaux est conservée sur une faible superficie.

3.3.2. L'évolution du bâtiment 3A

Le bâtiment oriental 3A (*cf.* **fig. 135**) conserve lui aussi ses limites antérieures. La façade occidentale de la maison est partiellement refaite. À l'intérieur, une cave (ou une pièce semi-enterrée) est creusée jusqu'au sol antique en béton de tuileau qui sert de sol à la cave, par le rajout de carreaux pour les parties manquantes (terre cuite jaune de 26,5 x 13 cm de côté). Le niveau de circulation est à 8,40 m NGF.

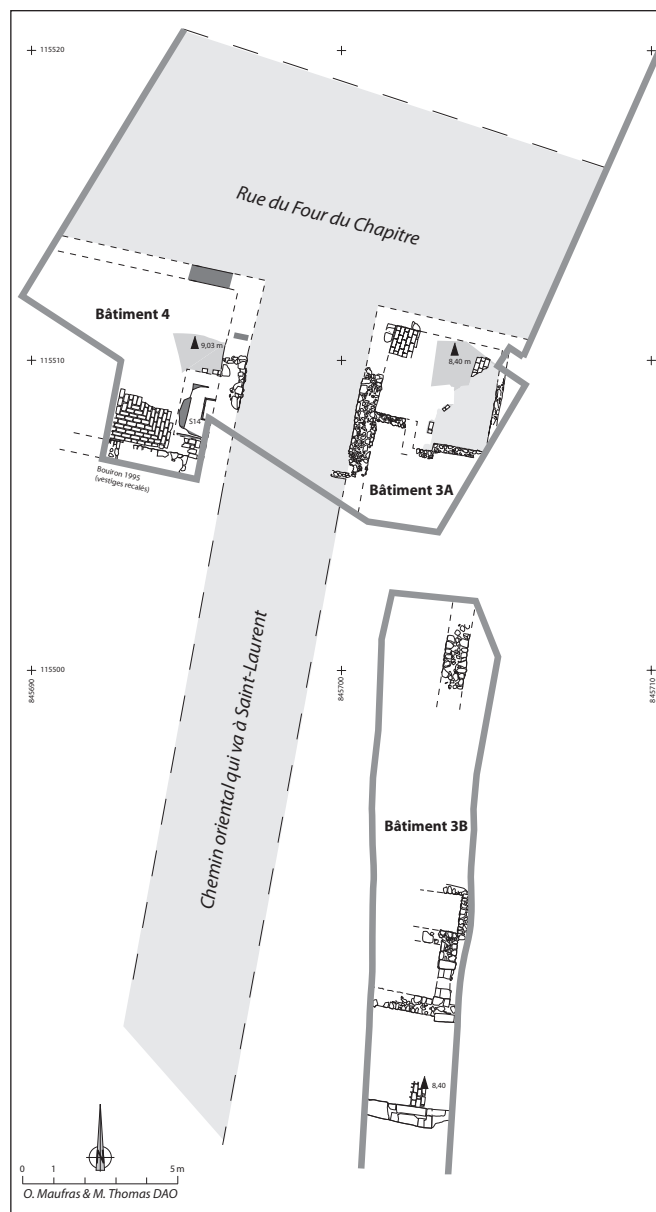


Fig. 135. Plan des immeubles modernes au sud de la rue Four-du-Chapitre (DAO O. Mauftras, M. Thomas/Inrap).

Cette pièce, localisée dans la partie nord de la maison 3A, est limitée au sud et à l'est par des cloisons. La cloison méridionale n'est pas rectiligne, elle forme un petit recoin (une armoire ?). Elle est chaînée au nouveau parement de la façade occidentale. La cloison orientale surmonte celle du Moyen Âge. Toutes les maçonneries conservées en fondation sur une ou deux assises sont des moellons bruts ou retouchés de calcaire liés à un mortier gris et maigre. Un enduit gris de chaux recouvre les murs. Aucun mobilier n'est associé à ces aménagements datés du XVII^e s. par les travaux de 1995 (Bouiron *et al.* 1995, p. 39).

⁵⁰⁶ Un certain nombre de ces blocs sont des remplois.

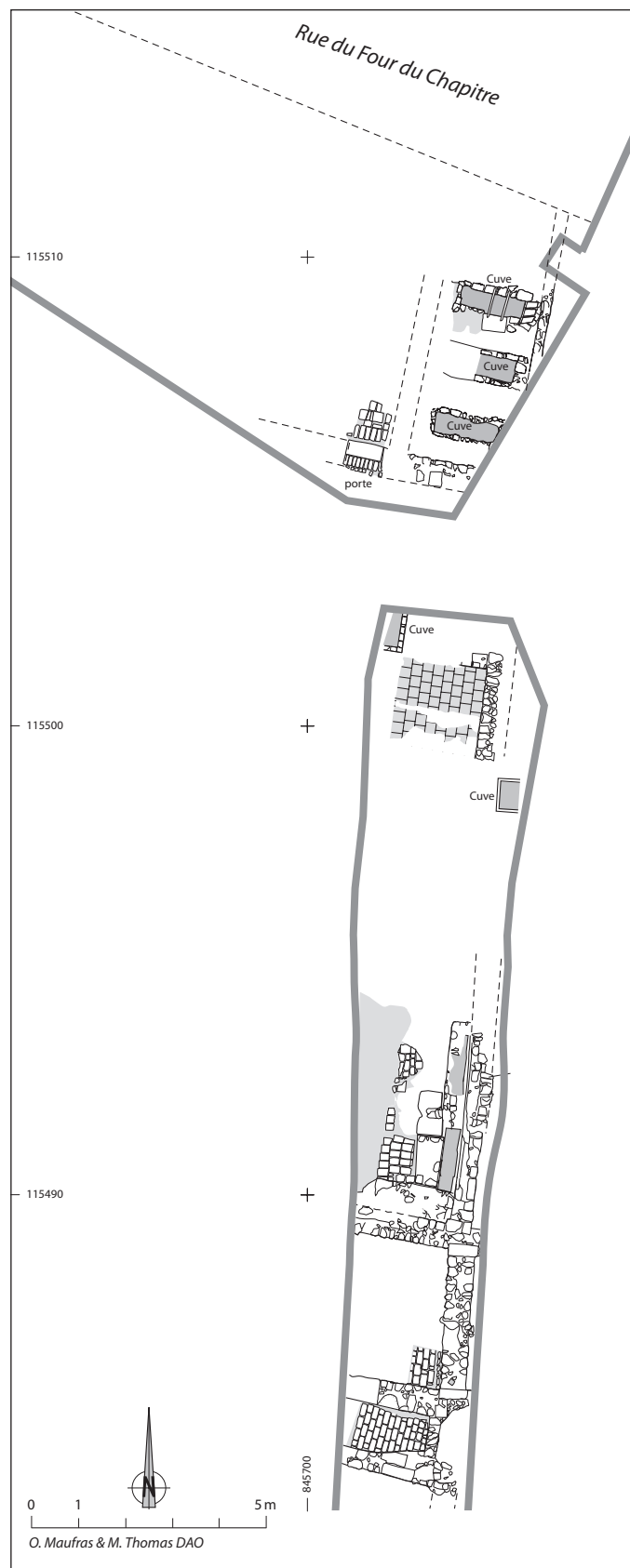


Fig. 136. Les vestiges de la fabrique de colle d'Auguste Signoret (DAO O. Mauftras, M. Thomas/Inrap).

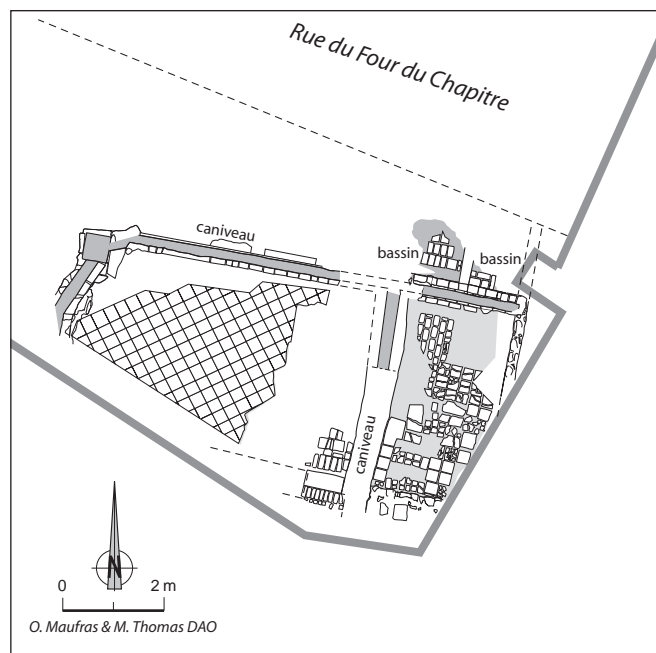


Fig. 137. Deuxième état des espaces nord de la fabrique de colle (DAO O. Mauftras, M. Thomas/Inrap).

3.3.3. La transformation du chemin oriental qui va à Saint-Laurent et des bâtiments 4 et 3A

Entre les bâtiments 3B et 3A, un muret est construit d'est en ouest sur l'emprise du chemin oriental qui va à Saint-Laurent (cf. fig. 135). Ce mur est similaire aux murs de la maison 3A à laquelle il s'adosse : maçonnerie constituée d'un blocage de pierres brutes ou équarries liées par un mortier gris et maigre de chaux. Le muret est-il un aménagement de la chaussée (une marche qui réduit le degré de la pente) ou s'agit-il d'une construction empiétant sur l'emprise de la rue ? Dans ce dernier cas, son extrémité nord au moins serait abandonnée et son espace privatisé. Les dénombremens cadastraux de 1629 à 1698 ne fournissent pas de localisation précise des îlots. En revanche, au XVIII^e s., ce secteur appartient à l'isle 283 et une seule maison (la vingtième qui appartient à l'archidiaconat dont elle constitue une dépendance) occupe l'espace entre la rue Four-du-Chapitre au nord (rue Chaufoir en 1796), la place de la Major à l'ouest et la rue de la Cathédrale à l'est (rue de la Foire). Le chemin oriental qui mène à Saint-Laurent n'est alors plus passant. Il est possible cependant que son extrémité nord reste un espace ouvert (une cour) puisque la propriété qui l'occupe est composée à la fin du XVIII^e s. d'un immeuble de deux étages, remise, écurie et fenière. Les bâtiments 4 et 3A ont donc été regroupés en une même propriété avant la Révolution, maison disposant au rez-de-chaussée de cinq pièces en

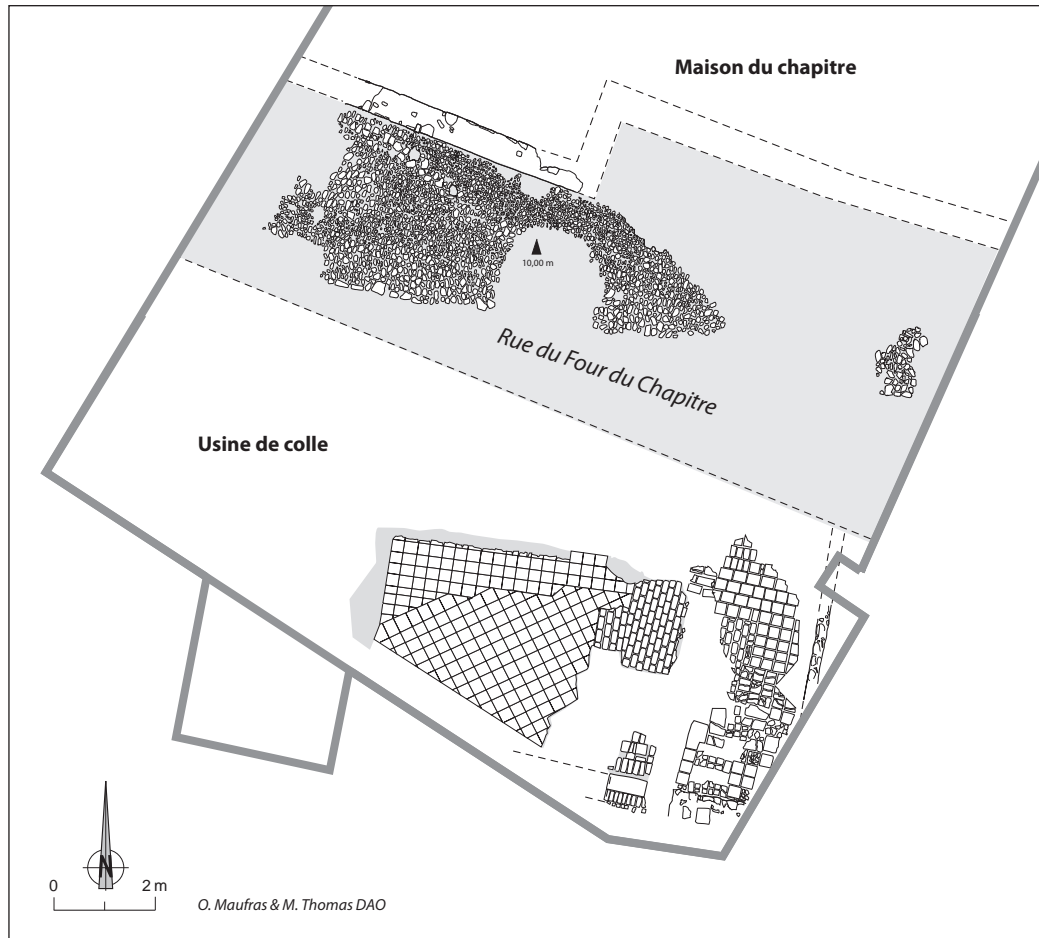


Fig. 138. Troisième état des espaces nord de la fabrique de colle (DAO O. Mauftras, M. Thomas/Inrap).

1796 dont un salon avec cheminée de marbre et une cuisine avec sa cheminée⁵⁰⁷.

3.3.4. Le bâtiment 3B

La maison 3B (cf. **fig. 135**) s'étend vers le sud. Une cave est installée dans la pièce méridionale de la maison. Rien ne précise si le mur méridional est une cloison ou une façade de la maison. Une porte d'accès ouvre sur un espace indéterminé au sud : deux marches dans l'embrasure de la porte prouve un niveau de sol supérieur. La cave est une pièce de 2,85 à 3 m de large, observée sur 2,75 m de long. Ses murs sont construits en moellons et cailloux bruts ou retouchés de calcaire, de grès et de poudingue liés au mortier. Les assises sont plus régulières à l'extrémité orientale du mur et autour de la porte, dont le seuil et un piédroit sont conservés : ces deux parties sont en pierres taillées de calcaire rose de La Couronne. La cave reçoit un enduit conservé

inégalement sur le mur nord et le piédroit de l'entrée. Les carreaux de terre cuite, disposés en rangs nord-sud et à joints alternés formant le sol (à 8,40 m NGF), sont installés sur une chape de mortier gris posée sur le substrat régularisé. Ces carreaux, de 26,5 sur 13 cm, sont identiques à ceux du sol du bâtiment 3A.

3.3.5. Un quatrième bâtiment ?

Plus au nord, un mur est le seul vestige d'une construction entre les maisons 3A et 3B (cf. **fig. 135**). Aucun lien archéologique ne permet de le rattacher aux maisons 3A ou 3B ou à un autre bâtiment. Orienté nord-sud, il est large de 0,70 m. Des moellons et cailloux de calcaire de La Couronne, de Saint-Victor forment les parements, et des tomettes, des fragments d'enduit et de béton de tuileau sont utilisés pour le blocage. La maçonnerie est de qualité, les assises sont régulières. Le mur est en appui direct sur les constructions et remblais antiques ; on le suppose moderne par son mortier similaire à celui des autres constructions du secteur, il est ensuite directement recouvert par les murs de la fabrique de colle.

⁵⁰⁷ AD13 1 Q 217.



Fig. 139. Scène de la peste de 1720 à la Tourette, tableau de Michel Serre (Musée Fabre, Montpellier).

3.3.6. La fabrique de colle

La fabrique de colle (1790-1881) s'établit dans les maisons 3B et 3A (fig. 136 à 138). En 1790, Auguste Signoret achète, pour installer une fabrique de colle, l'immeuble et les parties attenantes constituant la maison 20 de l'île 283⁵⁰⁸. Il devient propriétaire, à la suite du Chapitre, des bâtiments 3B et 3A, mais aussi des maisons voisines à l'ouest, et notamment de la maison 4. A. Signoret est indiqué comme propriétaire des parcelles 809 à 814 dans le cadastre de 1820 ; il occupe toute la pointe nord de l'îlot. Ces parcelles correspondent alors à une fabrique, un hangar, deux cours, un jardin d'agrément et un bassin⁵⁰⁹. La fabrique de colle est active jusqu'en 1870 malgré une expropriation en 1855 en vue du dérasement général du secteur pour le projet de construction de la nouvelle cathédrale⁵¹⁰. La fabrique ne disparaît qu'en 1881 au profit de la construction du bâti-

ment d'une école devenue aujourd'hui mairie de quartier. Les vestiges découverts sont les pièces orientales de la fabrique. Trois états sont conservés au nord sans pouvoir être liés chronologiquement aux aménagements sud. L'installation de la fabrique dans les bâtiments du XVIII^e s. n'occasionne que quelques réfections de murs. Ainsi la façade sur la rue Four-du-Chapitre est remplacée par un mur installé en avant du mur antérieur, agrandissant l'espace disponible. Ce mur ne conservait qu'un bloc de travertin taillé (qui n'a pas été relevé). Le cloisonnement interne réutilise les anciens murs au nord et de nouvelles cloisons délimitent au moins six pièces. Un seuil permet de passer de la pièce nord à la pièce sud. Cette dernière n'est pas conservée, mais, les traces d'arrachement de marches dans l'embrasure de la porte montrent un sol plus élevé. Les murs sont construits en cailloux et en pierres brutes retouchées ou équarries, disposés en assises horizontales mais de manière irrégulière et liées au mortier, à l'exception d'un mur lié à la terre. Certains matériaux sont des remplois (pierres de taille et pierres sculptées). Les sols bâtis sont pour la plupart carrelés. Les pièces comportent cuves et canalisations.

⁵⁰⁸ La vente est citée dans un acte de 1791, ACM 21 G 19 fol. 36v.

⁵⁰⁹ AD13 P4/1832, p. 68.

⁵¹⁰ ACM 52 M 30.

Trois états successifs ont été perçus. Dans un premier temps, l'espace donnant sur la rue Four-du-Chapitre est divisé en deux salles au moins par une cloison entièrement récupérée au cours de l'état suivant. Rien n'est conservé de la pièce occidentale, sinon une petite surface du sol. Trois cuves rectangulaires occupent le réduit formant la pièce orientale, laissant peu de place à la circulation. Ces bassins sont installés dans des fosses, construits principalement en briques et enduits. Les réfections de l'enduit ont été faites au ciment, indiquant une utilisation jusque dans la seconde moitié du XIX^e s. Le sol conservé entre deux cuves est constitué d'une chape de mortier recouverte d'enduit servant à l'étanchéité des cuves. Les cuves des pièces méridionales sont d'un autre type : en briques et pierres liées au mortier et de plan carré ou très étroites et en béton de chaux et de sable. Installées sur des banquettes maçonnées appuyées au mur, elles sont confortées par des structures bâties quadrangulaires dont la fonction exacte n'a pas été déterminée. Dans un deuxième temps, l'espace septentrional est unifié par le démontage de la cloison et l'abandon des cuves. Des canalisations sont installées : l'une d'elles utilise la tranchée de fondation du mur démonté. Elle communique avec une autre disposée en angle, percée d'un regard et alimentent deux bassins. Les sols sont alors carrelés à plusieurs reprises vu l'hétérogénéité des matériaux retrouvés. Au cours du troisième état, les canalisations sont abandonnées et le sol refait. L'ensemble du bâtiment est recouvert par un remblai de démolition au nord issu sans doute de la destruction de 1881. La rue n'est pas touchée au moment de ces travaux.

3.4. L'esplanade de la Tourette

Au sud de l'emprise, les bâtiments d'époque médiévale sont détruits pour former une esplanade au début du XV^e s.⁵¹¹ (**fig. 139**, cf. *supra* § 2.3.3.). La destination originelle de cette plateforme nous échappe, les niveaux correspondants ayant été dérasés. Une autre mention nous est parvenue au travers d'un texte de 1625 issu des archives municipales qui parle de la création d'une « *platte forme pour les canons qui sont tout proches de l'église majeure* »⁵¹². Rien n'est conservé de cette plateforme maçonnée. Le premier niveau de circulation observé est daté du XVIII^e s. et se compose d'un

radier de cailloux et de fragments de tuiles dans un liant de terre et de chaux ; il est surmonté d'une couche de finition constituée de fragments de tuiles et de briques concassées liées au mortier de chaux. Le sommet se situe aux alentours de 11 m NGF avec un léger pendage vers le nord-nord-ouest. Quatre aménagements ont été découverts dans ces sols, une dalle calcaire, un moellon calcaire fiché en terre sur chant, et deux fosses dont on peut penser qu'elles sont les témoins de deux autres supports. Leur fonction reste cependant obscure et aucune de ces structures n'a livré de mobilier.

3.5. Conclusion

Le tracé de l'enceinte est bien connu pour l'Époque moderne car elle n'a été détruite qu'au XIX^e s., lors de la création des ports modernes. L'esplanade de la Tourette est également bien documentée par l'iconographie, car cette zone est restée vierge de construction du début du XV^e s. à nos jours, formant sûrement une esplanade d'arrivée monumentale à l'entrée méridionale de l'église. Le réseau viaire change peu et les îlots ne sont pas profondément modifiés durant cette période. Les maisons subissent en revanche des réfections internes ; des caves sont construites dans les bâtiments 2B, 2C et 3B. À la fin du XVIII^e s., une fabrique de colle s'installe autour de la rue Four-du-Chapitre, dans une zone qui était plutôt vouée au clergé auparavant.

⁵¹¹ Elle semble bien exister en 1424, un texte notarial en faisant mention : AD13 392 E 159, fol. 10v d'après B. Roberty (manquant au 19 octobre 2000).

⁵¹² *Prix-fait* pour la construction de la batterie de la Major : ACM BB 67 fol. 145.